

Le LUART

COMICE AGRICOLE 2019





La rédaction du présent bulletin a été arrêtée à la date du 17 novembre 2019. Nous nous excusons auprès de nos administrés pour les éventuels oublis. Nous serions aussi très heureux d'accueillir vos suggestions dans le but d'améliorer ces informations qui nous l'espérons auront su répondre à vos interrogations.

Directeur de la publication : Marie Thérèse LEROUX
Impression et mise en page : Imprimerie IPL - IMPRIMERIE
Comité de Rédaction : Commission Communication et Nathalie DUTERTRE

ÉDITORIAL «Le Mot du Maire»

<p><u>Vie (informations) municipale</u></p> <p>Conseil municipal, permanences du Conseil P 4</p> <p>CCAS P 4</p> <p>Le personnel communal..... P 5</p> <p>Commissions..... P 6</p> <p>La fibre optique..... P 7</p> <p>Plan de sauvegarde communal P 7</p> <p>Le dispositif participatif..... P 7</p> <p>Le Conseil Municipal de 1918 et ses délibérations P 8</p>	<p><u>Environnement</u></p> <p>Informations collectes diverses... P 27</p> <p>Tous responsables face à l'environnement..... P 28</p> <p>Syndicat d'adduction d'eau potable P 29</p>
<p><u>Enfance - Jeunesse</u></p> <p>Liste assistantes maternelles..... P 9</p> <p>Halte-garderie P 9</p> <p>Centres de loisirs d'été de Connerré P 9</p> <p>Le RAMPE P 9</p> <p>L'École primaire P 10</p> <p>Accueil Périscolaire P 11</p> <p>ELA..... P 11</p>	<p><u>État Civil</u></p> <p>Démographie..... P 30</p>
<p><u>Cadre de vie</u></p> <p>La Bibliothèque..... P 12</p> <p>Foyer de Vie ANAIS et SESSAD URPEP L'ENVOL.... P 13</p> <p>Foyer Logement P 24-25</p>	<p><u>Le Luart pratique</u></p> <p>Services à la commune P 31</p> <p>Tarifs communaux P 32</p> <p>Pour faciliter vos démarches administratives. ... P 33 à 35</p> <p>Défibriateur..... P 35</p> <p>Consultations externes du Centre Hospitalier P 36</p> <p>Transport - covoiturage..... P 37</p> <p>Commerçants, entreprises et artisans..... P 38 à 40</p>
<p><u>Habitat - Urbanisme</u></p> <p>Urbanisme..... P 14</p> <p>PLUI P 15</p> <p>Taxe d'aménagement..... P 15</p> <p>Déclaration Termites P 15</p> <p>OPAH..... P 15</p> <p>Assainissement..... P 16</p> <p>Organisations agricoles de la commune..... P 16</p>	<p><u>Le Luart en chiffres</u></p> <p>Budget primitif..... P 41</p> <p>Répartition des contributions directes..... P 42</p> <p>Bilans 2017 Cantine Scolaire et Contrat Enfance Jeunesse P 42</p> <p>Subventions municipales..... P 43</p> <p>Réalisations..... P 44</p>
<p><u>Vie associative</u></p> <p>Paroisse catholique de Connerré..... P 17</p> <p>Vie des associations P 17 à 22</p> <p>Le Luart en images..... P 23 à 26</p>	<p><u>Solidarité</u></p> <p>Clic Huisne et Braye..... P 45</p> <p>SSIAD..... P 45</p> <p>Service Aide à domicile Canton de Bonnétable.... P 45</p> <p>Centre information sur la surdit� P 45</p> <p>Asso. d'urgence des pharmacies de la Sarthe..... P 45</p> <p>Maison de Justice et du droit de la sarthe..... P 45</p> <p>Concours Fleurissement 2017 P 46</p>
<p>Retrouvez d'autres informations sur le SITE INTERNET www.mairie.du.luart.pagesperso-orange.fr</p>	

EN DERNIER

Le Conseil Municipal

PERMANENCES

LE MAIRE

Madame le Maire assure des permanences en Mairie en fonction des demandes de rendez-vous (prendre contact avec Mme DUTERTRE ou Mme BIGOT ou Mme MERCIER en Mairie du LUART : tél. **02.43.93.44.21**).

LES ADJOINTS

Mrs GRIGNON, PARRÈGE et Mme BARBIER passent régulièrement en Mairie (possibilité de prendre rendez-vous en Mairie avec l'un d'entre eux).

Compte rendu des réunions

C'est le maire qui est chargé de convoquer le Conseil Municipal.

Toute convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations et est affichée en Mairie.

Les délibérations du Conseil Municipal font l'objet d'un procès-verbal qui est affiché en Mairie dans les 8 jours qui suivent la réunion et publié sur le Site Internet de la Commune.

Un compte-rendu succinct paraît dans la presse locale.

Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est administré par un conseil d'administration composé, pour moitié, d'élus de la Commune et, pour moitié, de personnes désignées en raison de leurs compétences. Il est présidé par le Maire.

Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social.

Présidente : Mme Marie Thérèse LEROUX

Personnel :

Dominique MERCIER

responsable du Foyer Logement

Membres :

Mmes Caroline BARBIER

Méline CROSNIER

Martine GUILLERME

Annie LINAIS

Jacqueline ROUAULT

Claudie CRUCHET

Odile CHEVÉ

Gisèle SEDENNE

Josiane BAUDRY

Peggy AMRHEIM

adjoint administratif territorial et agent social territorial

Véronique AVICE

agent social territorial

PRÉVISIONS DE L'ANNÉE 2019 :

- Banquet des personnes âgées
et bons d'achat alimentation 4430 €

- Secours en argent 600 €

- Cotisations URSSAF 80 €

Le personnel communal

SERVICE ADMINISTRATIF : Mmes Nathalie DUTERTRE, Isabelle BIGOT*, Dominique MERCIER*

SERVICE TECHNIQUE : MM. Erik BRETON, Florian BOUVET, Mme Catherine GAGNIER*

SERVICE SCOLAIRE : Mmes Sylvie PLAIS*, Jocelyne ROUAULT*, Magali GARCIA-DUPETY, Laëticia LARCHÉ-GUEHO*, Nathalie BRAIE* en disponibilité remplacée par Flora BROUSSE* (1), Lucienne BURON*, Laëticia GUÉRIN, Fanjasoa CAILLET* en disponibilité remplacée par Judiana FRADETAL* (1), Peggy AMRHEIM*, Sarah LÉPINE*, Delphine FLEURIOT*, Aline GUIBERT*

* employées à temps non complet

(1) Mises à disposition par l'Association Coup d'Main Service

Les Commissions Communales

Titre	Compétences	Membres
Finances et Budget	Préparation du budget, étude des financements	MM. Roland du Luart, Claude GUITON
Travaux, bâtiments communaux et Voirie	Constructions nouvelles, travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, des trottoirs, des espaces verts, du cimetière, travaux d'assainissement	MM. Claude GRIGNON, Gérard PARRÈGE, Yves DANGEUL
Fêtes et cérémonies	Préparation des manifestations communales	MM. Claude GRIGNON, Gérard PARRÈGE, Yves DANGEUL
Fleurissement et Illuminations de Noël	Projets d'embellissement	MM. Gérard PARRÈGE, Yves DANGEUL, Mmes Martine GUILLERME, Annie LINAIS
Communication	Réalisation bulletin municipal, site Internet	Mmes Caroline BARBIER, Mélinda CROSNIER, Martine GUILLERME, MM. Grégoire CARDON, Raymond GUY
Urbanisme	Permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et droit de préemption	MM. Roland du LUART, Claude GRIGNON, Gérard PARRÈGE, Claude GUITON, Raymond GUY
Appel d'offres	Ouverture de plis lors de consultation d'entreprises ou de marchés	Titulaires : MM. Claude GRIGNON, Grégoire CARDON, Yves DANGEUL Suppléants : MM. Gérard PARRÈGE, Claude GUITON, Annie LINAIS
Conseil d'École	Participation aux conseils d'école	Mme Caroline BARBIER, M. Grégoire CARDON
Conseil de Vie Sociale du Foyer de Vie ANAIS	Participation aux conseils de vie de cet établissement	Titulaire : M. Claude GRIGNON Suppléante : Mme Annie LINAIS
Comité National d'Action Sociale	Participation aux assemblées générales du CNAS	Titulaire : M. Claude GRIGNON Suppléante : Mme Annie LINAIS
Groupe de Défense contre les ennemis de la culture	Participation à l'assemblée générale	Titulaire : M. Yves DANGEUL Suppléant : M. Grégoire CARDON
Syndicat Intercommunal du Dué et du Narais	promouvoir, financer, faire exécuter et gérer les études et les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau des bassins du Dué et du Narais, sur les parcelles riveraines, tout en tenant compte de la sécurité des biens et des personnes, des usages, de la qualité de l'eau, du bon écoulement de l'eau et de la préservation des écosystèmes.	Titulaire : M. Yves DANGEUL Suppléant : M. Grégoire CARDON
Association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence	Investir les communes dans la gestion de milieux aquatiques Poursuivre la lutte contre les ragondins	Titulaire : M. Yves DANGEUL Suppléant : M. Grégoire CARDON
Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Dollon	Suivre les opérations nécessaires à la construction et à l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable	Titulaires : MM. Claude GRIGNON, Gérard PARRÈGE, Yves DANGEUL Suppléants : MM. Roland du LUART, Claude GUITON, Raymond GUY
Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise	L'aménagement de l'espace, au développement économique, à l'environnement, au logement, au cadre de vie, à la culture, les nouvelles technologies...	Titulaires : Mme Marie Thérèse LEROUX M. Claude GRIGNON
Syndicat Mixte du Perche Sarthois	Élaborer et conduire une stratégie globale de développement territorial	Titulaires : Mme Marie Thérèse LEROUX M. Claude GRIGNON
Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion et de Réalisation pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe	Collecte et traitement des déchets ménagers	Titulaire : M. Claude GRIGNON Suppléant : M. Gérard PARRÈGE

Plan de sauvegarde communal

Suite à l'annonce insérée dans le Bulletin Municipal 2017/2018, aucune personne ne s'est manifestée pour participer à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde Communal si la Commune devait faire face à un événement majeur, technologique et sanitaire. Nous réitérons notre demande auprès des personnes possédant des compétences spécifiques dans les domaines suivants :



- Pompiers
- Secouristes
- Informaticiens
- Chauffeurs de poids lourds
- Agriculteurs (tracteur avec remorque)

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Afin d'informer les habitants et de susciter l'adhésion d'un référent par quartier, une réunion publique a été organisée le Mardi 23 octobre 2018 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes.

La participation citoyenne est une démarche partenariale et solidaire consistant à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier, ce qui permet de renforcer les liens entre les citoyens, les élus et la gendarmerie.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune et est gratuit.

Ce protocole est signé par le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Procureur de la République et le Maire de la Commune.

Toute personne intéressée par ce dispositif est invitée à venir s'inscrire en Mairie.

LE RÔLE DE CHACUN

- LE MAIRE**
Prend en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.
Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.
- LES RÉSIDENTS**
Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, remaniage de courilles, signalement aux forces de l'ordre des faits d'insécurité, des démarçeurs suspects, ...
- LA GENDARMERIE**
Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Baisse du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et crée un sentiment d'insécurité chez les délinquants potentiels.

contacter votre brigade de gendarmerie :

VOISINS ET SOLIDAIRES

PARTICIPATION CITOYENNE

GENDARMERIE NATIONALE

LE RGPD

Infos RGPD passer dans le Bulletin Municipal :

Dans le cadre des missions qui lui incombent, la commune doit collecter des Données à Caractère Personnel concernant ses administrés.

Dans ce cadre, la commune est amenée à partager certaines de ces Données avec d'autres services publics locaux, tels que : Syndicat d'eau, Syndicat d'ordures ménagères, VEOLIA, Communauté de Communes.

Les données concernées nécessaires à ces services sont : Nom, Prénom et Adresse des administrés.

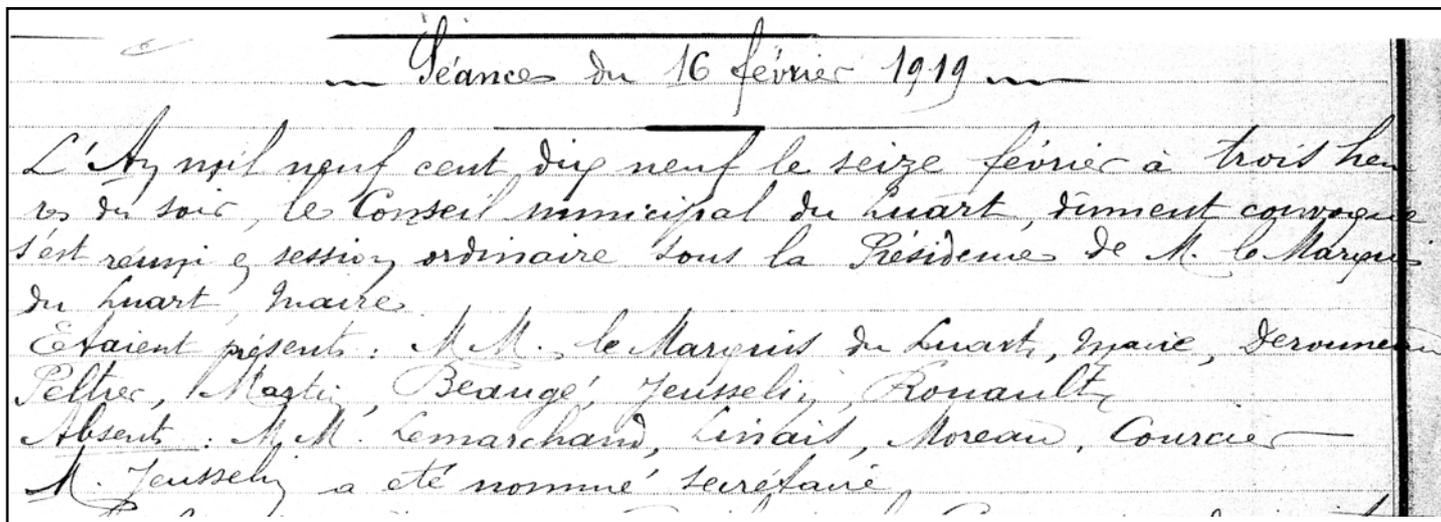
Conformément aux dispositions du Règlement (EU) Général sur la Protection des Données - RGPD, les personnes concernées par les Données à Caractère Personnel collectées doivent être informées de l'usage qui en est fait afin de pouvoir faire valoir leurs droits auprès des responsables que sont la commune et les organismes mentionnés.

« La commune du Luart a mis en place ce dispositif à compter du 1er janvier 2019 conformément à l'obligation réglementaire. »

Toute personne intéressée par ce dispositif est invitée à venir s'inscrire en Mairie.

Le Conseil Municipal de 1919 et ses délibérations

Suite de notre « retour sur l'histoire de notre commune » (depuis le bulletin municipal de 2004)...



Au cours de l'année 1919, le Conseil municipal s'est réuni à cinq reprises.

L'an dernier nous indiquions « qu'au cours de l'année 1918, le Conseil municipal s'était réuni à quatre reprises. Trois conseillers municipaux étaient absents : Mr Peltier, Mr Moreau et Mr Martin car ils étaient mobilisés depuis 1914. Nous constatons qu'ils ont tous été démobilisés et sont rentrés dans leur foyer.

► Séance du 16 février 1919

« L'An mil neuf cent dix neuf le seize février à trois heures du soir, le Conseil Municipal du Luart, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Le Marquis du Luart, Maire »

Étaient présents : Mr Le Marquis du Luart, Maire, Derouineau, Peltier, Martin, Beaugé, Jeusselin, Rouault,

Absents : Lemarchand, Linais, Moreau, Courcier.

Mr Jeusselin a été nommé secrétaire de séance.

Dans cette séance, la commission administrative du bureau de bienfaisance a admis l'inscription de Mr C. François sur la liste des allocations aux vieillards, infirmes et incurables. En conséquence, Le Conseil fixe à la somme de dix francs l'allocation prévue par la loi du 14 Juillet 1905 et décide que cette assistance sera faite au domicile à partir du 1er Mars 1919.

Dans cette même séance, Mr le Maire donne connaissance au Conseil d'une note de Mr Le Préfet en date du 11 janvier 1919, invitant le Conseil Municipal à délibérer sur la nouvelle location du Presbytère, dont la durée ne pourra excéder un an..... En conséquence, « le maire donne lecture du bail en date du 3 Juin 1907, conférant au curé la location du Presbytère à Mr Louis CORMIER, curé de la paroisse, à charge pour lui de payer les frais et impôts des portes et des fenêtres. »

► Séance du 29 juin 1919 : Le Maire présente le rappel du compte final 1917, les recettes et dépenses de l'exercice 1918, les recettes et dépenses concernant les services hors budget. Le Conseil municipal admet les recettes totales pour l'exercice 1918, y compris le reliquat de l'exercice précédent pour la somme de 7763,03 fcs, les dépenses pour la somme de 6053,27 fcs et fixe l'excédent des recettes à la somme de 1709,76 fcs.

« Dans la même séance, le Conseil décide qu'une somme de 699,60 fcs figurant aux articles 1 et 5 du budget additionnel de 1919 du bureau de Bienfaisance soit employé à l'acquisition de rentes 3% sur l'État Français, pour approuver la délibération prise par la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance de ce même jour. »

► 2 septembre 1919 : La séance s'est tenue à neuf heures du matin.

Dans cette séance « le Maire donne connaissance au Conseil de la circulaire postale n°196. Après examen de la question, le Conseil à l'unanimité des membres présents est d'avis que le Service postal actuellement en vigueur soit maintenu et fait observer, 1° que le Bureau du Luart est fermé déjà le dimanche une partie de la journée et que 2° S'il était fermé toute la journée les communications urgentes telles que demandes de secours ou d'appel en cas de sinistre risqueraient de ne pouvoir être expédiées faute de personnel. »

Dans cette même séance est évoquée une admission aux allocations aux vieillards, infirmes et incurables.

► Séance du 10 décembre 2019

« Procès verbal de l'Installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un maire et d'un adjoint » suite aux élections du trente novembre mille neuf cent dix neuf

Étaient présents les conseillers municipaux : « Étaient présents : Courcier Louis, Moreau Paul, Peltier Henri, Lemarchand Ernest, Jeusselin Camille, Marquis du Luart, Linais Louis, Rouault Louis, Leroy Fernand, Derouineau Jules, Beauger Auguste, Martin Louis. »

Ensuite la délibération fait état dans le détail des procédures d'élections.

Mr le Marquis du Luart est élu maire et Mr Courcier Louis adjoint, l'un et l'autre ayant obtenu la majorité des suffrages.

► Séance du 13 décembre 2019

Dans cette séance a été établie « la liste des 20 contribuables propriétaires fonciers présentés comme candidats aux fonctions de répartiteurs pour 1920. »

Dans cette première séance suivant l'installation du Conseil Municipal, 9 sujets ont été examinés.

Liste des assistantes maternelles

PRUVOST	Geneviève	2 rue du Midi
COURTOIS	Gisèle	2 rue des Marcotières
GIRARD	Claire	2 Impasse des Violettes
BODIN	Isabelle	22 Impasse des Haberderies
LE BOUCHER	Sandrine	10 Lotissement Le Champ de la Croix
RICHARD	Karen	La Roseraie
BOUGOIN	Valérie	4 Impasse des Violettes
TURPIN	Fabienne	3 rue des Bains
CHOPLIN	Séverine	5 rue des Marcotières
MORIN	Stéphanie	19 Impasse des Violettes
PLARD	Mireille	6, rue Maître Jean Aveline
JEAN	Lucie	1 Impasse Agathe

NB : Nous consulter pour les numéros de téléphone

Halte garderie de Connerré

Accueil des enfants du Luart à la Halte-Garderie de Connerré dans la limite des places disponibles depuis janvier 2007 (participation horaire versée par la Commune du Luart : reste à charge net horaire par enfant).

Pour tous renseignements, s'adresser au Centre Social de Montfort-le-Gesnois (tél. 02.43.82.53.37).

Centre de Loisirs d'été

Depuis 30 ans, la Commune du Luart avait une convention avec la Commune de Connerré pour le centre de loisirs d'été (4 semaines en juillet).

Cette prestation étant reprise à l'échelle communautaire sur ce territoire, nous ne pouvons plus bénéficier de ce dispositif.

Aussi en juin 2018, la Commune du Luart a signé une convention avec la Commune de Tuffé Val de la Chéronne.

Les enfants du LUART peuvent être accueillis les mercredis, durant les petites et grandes vacances, moyennant une inscription.

Pour tous renseignements, tél. 02.43.93.97.60 ou 06.71.23.62.14

RAMPE (Relais Assistants Maternels Parents Enfants)

Le Relais Assistants Maternels Parents Enfants, un service itinérant pour les habitants du territoire

Un service public gratuit :

- Proposé par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise
- Ouvert aux assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile, aux parents et aux futurs parents
- Animé par deux animatrices professionnelles de la Petite Enfance

Où trouver le RAMPE ?

- Une antenne à la Ferté-Bernard – 20 Place St-Julien – 72400 La Ferté-Bernard
- Une autre à TUFFÉ-VAL-DE-LA-CHÉRONNE – Bâtiment Enfance Jeunesse – Chemin de la Station – 72160 Tuffé-Val-de-la-Chéronne

Afin de permettre aux enfants accueillis par les assistantes maternelles d'acquérir une première expérience en groupe et de faire de nouvelles découvertes, les animatrices du RAMPE

organisent des ateliers spécifiques. Les thèmes de ces derniers varient en fonction des saisons et des animations exceptionnelles sont régulièrement proposées.

Au Luart, les ateliers et permanences se déroulent tous les quinze jours en semaine pair, respectivement les lundis matin et après-midi.

L'ensemble du programme est consultable via :

- le site internet de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise www.huisne-sarthoise.com, onglet Cadre de vie, page Petite Enfance/Jeunesse/ Scolaires,
- la page Facebook : www.facebook.com/RAMPE-de-lHuisne-Sarthoise-1863006297248478/.

Pour plus de renseignements et inscription auprès du RAMPE : tél. 02.43.93.07.07 ou ram@huisne-sarthoise.com

L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE Helen Keller

Nous accueillons 156 élèves répartis sur 7 classes pour cette année scolaire 2019/2020.

Notre école primaire (maternelle et élémentaire) se répartit sur 2 sites :

18 rue des Vignes :

CE1 : Mme KERVAGORET Laure

CE2 : Mme DUPUY Marie-Claude

CM1 : Mme DULOMPONT Jennifer / M. LEMEE YANN

CM2 : Mme BÉQUIN Aurélie / M. LEMEE YANN

14 rue des bains :

PS/GS : Mme COURANT Marie-Laure

MS/GS : Mme BEZARD Christelle

CP : Mme GUILBOT Noémie

Mme ETIEMBRE Johanne

Mme Dulompont Jennifer assure la direction de l'école (déchargée le mardi) et les missions de Référent Mathématiques de Circonscription : RMC (Déchargée le jeudi et vendredi).

M. Lemée Yann assure les décharges de direction et de RMC, il assure également le complément de temps partiel de Mme Béquin.

Mme Etiembre Johanne assure le complément de temps partiel de Mme Courant et Mme Kervagoret.

Mme PLAIS Sylvie et Mme ROUAULT Jocelyne sont toujours nos ATSEM.

Mme PORTE Sophie et Mme PFEUFFER Sophie, nos AVS.

NOS COORDONNÉES :

• Site 18, rue des vignes : 02.43.93.44.41

• Site 14, rue des Bains : 02.43.93.85.82

- Adresse postale : École primaire Helen Keller
18 rue des Vignes 72390 Le Luart

-Courriel : ce.0721205u@ac-nantes.fr

Quelques projets de l'année 2018/2019 :

• Découverte de l'Égypte Antique avec les CM1-CM2

Dans le cadre de notre projet de classe, les élèves de CM1 ont travaillé toute l'année sur l'Égypte Antique. Ils ont étudié des œuvres et divers documents sur l'histoire de cette civilisation et ils ont réalisé des exposés sur différents thèmes ainsi que des œuvres

en lien avec les arts visuels (maquette, sous-main, peinture sur papyrus...). Les CM1-CM2 ont pu se rendre à la Villette à Paris le 4 juin afin de découvrir les trésors, venant directement d'Égypte, du célèbre pharaon Toutankhamon. Une grande exposition sur l'Égypte Antique a été proposée à la salle des fêtes du Luart par les élèves de CM1 le vendredi 21 juin afin de faire découvrir aux familles et aux élèves des autres classes l'étendue de leur travail et de leur implication. Cette exposition fut une belle réussite !!!



Maquette sur l'Égypte réalisée par les CM1



Une partie de l'exposition sur l'Égypte Antique : Le trésor de Toutankhamon

• Forum des métiers sur le site des Bains

Dans le cadre du projet d'école, les maîtresses du site des Bains (MS-GS-CP) ont organisé 2 demi-journées "FORUM "



DES MÉTIERS ». Les parents étaient invités à venir présenter leur métier aux enfants et à participer à des ateliers de découverte de ces métiers. Ces demi-journées ont été organisées autour de thèmes : les commerces de bouche, la beauté, les métiers touchant les animaux (agriculture, pisciculture...), le bâtiment, la santé, le bricolage et la réparation. Ces moments d'ouverture au monde et de partage entre enfants, parents et enseignants ont été fort appréciés de tous.



L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE Helen Keller

- Découverte du jardin potager de Bonnétable pour les classes de CP, CE1, CE2

Pour cette année 2019-2020, notre fil conducteur s'articule autour des 4 éléments :
Terre, air, eau et feu.



En lien avec le programme de Questionner le Monde, concernant les caractéristiques du monde vivant, les classes de Cycle 2 se sont déplacées au jardin potager de Bonnétable. Elles ont pu notamment y fabriquer un arbre à insectes qui a été installé dans le jardin potager de l'école rue des Vignes. Chaque élève de CP a ramené un pot avec des semis.

Les élèves ont été enchantés par cette sortie.



Au nom des enfants, nous remercions les familles pour leur participation bénévole aux activités scolaires, les représentants de parents d'élèves, les intervenants, la mairie ainsi que l'Amicale. Ces activités pédagogiques riches en apprentissages ont été financées par la coopérative scolaire (cotisation des familles), par l'Amicale et par les subventions de la mairie.

A tous, merci pour votre soutien !

Nous vous souhaitons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour cette année 2020.

Accueil Périscolaire

L'accueil périscolaire, situé dans les anciens locaux de l'école au 14 rue des bains, est organisé et géré, depuis la rentrée de septembre 2016, par la mairie.

- Les horaires restent inchangés, avec l'ouverture des portes dès 7h15 jusqu'à la prise en charge par les professeurs des écoles et de même pour le soir, jusqu'à 18h30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- Pour l'année 2019/2020, 50 familles sont inscrites, ce qui représente 68 enfants accueillis de 3 à 11 ans.
- La moyenne est de 20 enfants le matin et 35 enfants le soir.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Retirer le dossier d'inscription auprès de la directrice ou de l'équipe d'animation.
- Fournir un justificatif du contrat d'assurance périscolaire concernant l'enfant.
- Rappporter le dossier et les pièces à joindre auprès de la Directrice ou de l'équipe d'animation pour valider l'inscription selon les places disponible d'accueil.
- Chaque enfant devra se munir d'un gilet jaune personnel pour les déplacements à pied.

PROJET PÉDAGOGIQUE PROPOSÉ POUR L'ANNÉE 2019/2020 :

*Des jeux sous différentes formes.

*Un atelier autour de la lecture d'histoire : en partenariat avec la bibliothèque tous les mardis soir avec une lecture libre ou à voix haute.

*Il sera effectué 3 repas à thème en partenariat avec la cantine : en novembre, mars et juin. Les enfants de la périscolaire participent à la décoration de la cantine et du menu.

*Activité autour de la BD : les enfants de la périscolaire vont créer un BD autour de la citoyenneté qui sera en exposition à la bibliothèque du 1er novembre jusqu'au début du mois de janvier.

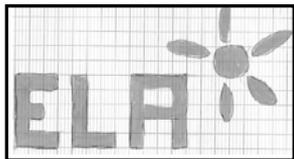
*Spectacle de NÖEL le 12 décembre à la salle des fête de la commune : les enfants de l'accueil périscolaire ont participé à du chant et de la danse.

*le tri sélectif : nous récupérons les bouchons et les publicités, les journaux... pour participer à la vie de l'école.

Pour plus de renseignements, le projet pédagogique reste à votre disposition à l'accueil périscolaire.



ASSOCIATION ELA



C'est sous un soleil radieux que de nombreux marcheurs (famille, amis et anonymes) se sont mobilisés pour cette randonnée pédestre et ce repas au profit d'ELA.

Cette édition 2019 était dédiée à Pascal PRIN, président de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies, qui est décédé en juillet dernier.

Le Club Générations Mouvement s'est chargé de l'organisation de cette journée festive. Aussi, nous tenions à remercier tous les bénévoles ainsi que tous les participants et notamment les randonneurs de Duneau pour leur soutien et leur participation.

La somme de 1 335 € a été reversée à l'Association pour contribuer

au financement de la recherche médicale et notamment les essais cliniques et au soutien aux familles en termes d'équipement spécifique.

Le combat se poursuit, c'est pourquoi nous comptons sur votre présence à nos côtés, en septembre prochain, pour la prochaine randonnée pédestre.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2020..

**Caroline et Laurent BARBIER
Lilian, Laurette et Célian
Membres d'ELA**

www.ela-asso.com



Le Foyer Logement - Résidence de La Jeulinière

Notre Résidence d'Autonomie est composée de personnes âgées majoritairement valides et autonomes. Actuellement nous comptons 12 femmes, 6 hommes et 2 couples dont la moyenne d'âge est d'environ 84 ans.

Cette année, Dominique, Peggy, Véronique et Chantal ont eu le plaisir d'accueillir Mme Janine PIERRET ainsi que Mme Annick GIRY.

Comme les années passées des animations ont lieu à la Résidence, telle que la Gym Douce/ Prévention des chutes, les lundis toutes les deux semaines de 15h30 à 16h30 ainsi que le Yoga les mercredis toutes les deux semaines de 14h30 à 15h30 et le Relais d'Assistante Maternelle tous les lundis auquel participent nos résidents.

Chaque après-midi nos résidents se réunissent pour jouer à des jeux de sociétés.

Un repas à thème est organisé plusieurs fois dans l'année où nous invitons les membres du C.C.A.S. ainsi qu'un goûter offert tous les mois.

Pour chaque événement, Véronique propose des ateliers déco à nos résidents.

Cette année le Foyer a investi dans de nouveaux stores et films protecteurs pour l'entrée, la grande et petite salles.

Afin d'enrichir les modes d'informations, un onglet « Foyer Logement » sur le site de la mairie du Luart est désormais disponible. Vous y retrouverez toute l'actualité, des informations pratiques, le calendrier des activités, etc.

mairie.du.luart.pagesperso-orange.fr

Enfin, un nouvel « outil » est né courant 2017. Désormais, pour s'inscrire sur la liste d'attente, et ce, pour tout établissement médico-social, une plate-forme est en ligne :

<https://viatrajectoire.sante-ra.fr>

Ce site permet d'effectuer en ligne les démarches d'entrée en établissement d'hébergement. Ce logiciel est issu du service public, il est gratuit et sécurisé. Un annuaire est proposé afin d'être orienté vers les établissements adaptés à votre situation.

Les résidents et le personnel de la Résidence vous présentent leurs meilleurs vœux 2020.

Dominique, Peggy, Véronique et Chantal



La Bibliothèque - 14 Rue des Bains

E-mail : bib.leluart@gmail.com

Toute l'équipe des bénévoles : Josiane BAUDRY, Justice CARDON, Joëlle CLEMANN, Catherine CRUCHET, Lydie DESGRANGES, Nicole HERAULT, Claudine GASNOT, Louise LEBEUF, Marinette LECUREUIL, Angela PEARMAN, Jocelyne ROUAULT, vous souhaite une bonne et heureuse année 2020, ainsi qu'une bonne lecture.

Depuis 18 ans, l'équipe de bénévoles assure des permanences pour vous proposer ce moment de détente, en venant choisir des livres parmi tout le panel de documentaires, romans, BD et magazines pour enfants et adultes.

Nous vous rappelons que c'est GRATUIT

Le club des lecteurs fonctionne bien, venez nous rejoindre pour nous donner vos avis. Venez demander à la bibliothèque la date de la prochaine séance.

Nous continuons notre partenariat avec l'accueil périscolaire concernant la lecture à voix haute, mais à partir d'octobre 2019 ce sont les enfants qui vont venir à la bibliothèque par groupes de 10. La lecture à voix haute est assurée par Joëlle, Lydie ou Louise.

Nous recevons les classes de MS, GS, CP, CE2, CM1 et CM2 une fois par mois, les enfants choisissent leurs livres.



Au mois de juin, nous avons organisé une journée citoyenne pour le nettoyage des rues, des habitants de la commune sont venus nous aider accompagnés d'enfants, nous les remercions chaleureusement. Cette journée sera renouvelée au cours du mois de mars 2020, Des affiches seront apposées chez les commerçants, veuillez prendre contact auprès des bénévoles de la bibliothèque.

Nous saluons également l'arrivée de Mme Catherine CRUCHET parmi nous. Si vous souhaitez partager votre goût de la lecture venez nous rejoindre. Nous sommes à votre écoute pour toutes suggestions.

La Bibliothèque Départementale de la Sarthe assure un service de prêt de livres, sur réservation, tous les 15 jours. Cela permet aux lecteurs de réserver des livres dont on ne dispose pas sur place.



Le Foyer de Vie Anaïs et le Sessad Urpep L'envol



Des citoyens à part entière.....

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile ARPEP L'Envol, installé 1 impasse R. Garnier au Luart depuis le 1er septembre 2017, poursuit son activité auprès de 36

enfants sur un large secteur.

Pour rappel le SESSAD a pour vocation de faciliter l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle (pour les plus grands), des enfants en situation de handicap cognitif, scolarisé soit en milieu ordinaire, soit en classe spécialisée. Les professionnels, au nombre de 11, aident aussi les parents de ces enfants s'ils en ont besoin, et ils sont en lien avec leurs enseignants, les services sociaux et les services de soins concernés par les enfants accompagnés.

Les salariés se déplacent vers les enfants dans leur école, à leur domicile, les accompagnent éventuellement dans divers lieux de découvertes, comme le village, la piscine, la bibliothèque...

Ils les reçoivent aussi au service et cette année, durant le mois de juillet un groupe d'enfants a pu réaliser une fresque sur le thème de la mer.

Les professionnels du service restent à disposition de tous pour tout renseignement ou échange.

Contact : 02 52 20 20 72



Le Foyer de Vie ANAIS « LES VIGNES » :

Le Foyer de Vie ANAIS* est implanté sur la commune du Luart depuis 27 ans. Il appartient, depuis le 21 octobre 2019, à la Fondation ANAIS (= évolution statutaire de l'Association ANAIS).

Cet établissement social accueille 42 personnes handicapées en hébergement permanent, 3 personnes en accueil de jour et dispose d'une place en hébergement temporaire. Dans le foyer, on les appelle « les résidents » et ils viennent des 4 coins de la Sarthe. Beaucoup sont des anciens des instituts médico-éducatifs du Luart et de Thorigné/Dué.

Le foyer de vie (ou foyer occupationnel) est un type d'établissement qui accueille des personnes adultes handicapées ayant une certaine autonomie pour leur proposer des animations et des activités en fonction de leur handicap. Celui du Luart propose également un hébergement. Afin de répondre à des besoins différents, plusieurs prestations éducatives sont mises en œuvre (socialisation, communication, stabilisation des pathologies mentales et préparation au travail adapté). Les ressources d'un foyer de vie sont assurées principalement par l'aide sociale aux personnes handicapées qui est financée par le Conseil Départemental de la Sarthe.

L'accompagnement des résidents est assuré 24/24 heures et 365/365 jours par une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs de jour, d'agents de service ménage, de cuisine et d'entretien, d'une psychologue, d'une infirmière, d'un agent administratif, de cadres et de surveillants de nuits. Au total, 31 professionnels œuvrent au quotidien pour le bien-être des personnes accompagnées. Certains professionnels vivent dans la commune du Luart ou dans les communes avoisinantes.

Le Foyer de Vie du Luart est bien intégré au sein de la commune. Les bâtiments sont situés au cœur du bourg à côté de l'école communale. Avec le temps, des liens privilégiés ont permis aux résidents de gagner en autonomie et aux habitants du Luart de mieux comprendre la déficience intellectuelle pour que tous soient des citoyens à part entière ! La direction du Foyer de Vie souhaite à nouveau remercier tous les habitants et les associations qui œuvrent pour cet environnement accueillant.

*Depuis 1954, la Fondation ANAIS a pour vocation de favoriser le développement personnel, l'épanouissement intellectuel et physique, l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées ou dépendantes et de les accompagner tout au long de leur vie.

En 2019, ANAIS gère 93 établissements et services répartis sur 14 départements et accompagnent 4000 personnes.



Urbanisme

Suite à l'application depuis le 1er janvier 2012 du décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011, les procédures des autorisations d'urbanisme pour les travaux sur constructions existantes sont assouplies simplifiant les formalités à accomplir pour certaines extensions de constructions existantes.

Zones U (urbanisées) des communes couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou document d'urbanisme en tenant lieu :

Les travaux sur constructions existantes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable lorsqu'ils ont pour effet la création d'une surface hors œuvre brute de 2 à 40 m².

Au-delà de 40 m², les extensions susvisées font l'objet d'une demande de permis de construire.

Entre 20 et 40 m², sont également soumises à la procédure de permis de construire les extensions qui ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de l'un des seuils fixés par le code de l'urbanisme pour le recours obligatoire à un architecte (soit 170 m² pour une construction à usage autre qu'agricole et 800 m² pour une construction agricole : art. 82 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016).

Réglementation thermique 2012 (RT 2012) :

Depuis le 1er janvier 2013, elle s'applique à tous les bâtiments neufs quel que soit leur destination et aux extensions soumises à permis de construire des constructions closes et couvertes chauffées sauf exceptions.

Lors du dépôt du permis de construire, la RT 2012 nécessite l'ajout d'une attestation fournie par le maître d'ouvrage au dossier de permis de construire.

À l'achèvement des travaux, cette attestation sera établie par un des professionnels suivants :

- un contrôleur technique ;
- pour les maisons individuelles ou accolées, un diagnostiqueur habilité à réaliser un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) ;
- l'organisme qui a certifié la performance énergétique du bâtiment dans le cadre de la production d'un label HPE (Haute Performance Energétique)
- un architecte.

Dans les deux cas, cette attestation est générée suite au dépôt sur le site www.rt-batiment.fr du fichier XML issu de l'étude thermique. Ces attestations sont donc normalisées (conformément à l'arrêté du 11/10/2011), et doivent être obligatoirement générées sur ce site.

Quelles autorisations administratives pour vos travaux :

En fonction de la nature, de l'importance et de la location de votre projet, vous devez établir votre demande ou votre déclaration sur le formulaire correspondant. Une notice explicative détaillée est disponible sur le site du ministère chargé de l'urbanisme (service-public.fr). Elle vous aidera à déterminer quelle procédure est soumise votre projet. Elle peut être également consultée en Mairie.

Le formulaire de demande de permis d'aménager, de construire ou de démolir peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagement.

Si votre projet comprend des aménagements, des constructions et des démolitions, vous pouvez choisir de demander un seul permis. Le Permis d'aménager peut autoriser des constructions et/ou des démolitions. Le permis de construire peut autoriser les démolitions.

Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et ses annexes (garages, ...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante. Si votre projet nécessite d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

Le formulaire de demande de permis de démolir peut être utilisé pour toute demande de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé.

Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, le formulaire de demande de permis d'aménager ou de permis de construire permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

Le formulaire de déclaration préalable permet de déclarer des aménagements ou des constructions non soumis à permis (site disponible pour aider à réaliser toutes les pièces nécessaires au dossier : declarationpreable.fr).

Modalités pratiques

- Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante. Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas être terminée et fera l'objet d'une demande de pièces complémentaires.

ATTENTION : Votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et des sanctions pénales.

- Combien d'exemplaires faut-il fournir ?

Pour les demandes de permis, vous devez fournir six exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

Pour la déclaration préalable, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

- Où déposer la demande ou la déclaration ?

La demande ou la déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), un outil pour construire le territoire de demain

LE PLUI, BIENTÔT L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

Arrêté par le Conseil communautaire du 11 juillet 2019 puis approuvé par l'ensemble des 33 communes de l'Huisne Sarthoise, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal va faire l'objet d'une enquête publique début 2020.

L'habitat, le développement économique, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, les déplacements, les équipements, le paysage... font partie des nombreux domaines pris en compte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ce projet d'aménagement du territoire reflète la vision globale du territoire jusqu'en 2030. Il s'agit donc d'un document qui régira les règles d'urbanisme de l'ensemble des communes du territoire. L'enquête publique sera l'occasion de prendre connaissance des orientations décidées par les élus communautaires et des enjeux qu'elles impliquent.

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature (véranda, maison individuelle, garage, piscine, etc...) qui ont nécessité une déclaration préalable, un permis de construire ou d'aménager.

D'un taux de 2 % pour la Commune du Luart depuis le 1er janvier 2018, elle est applicable aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis le 1er mars 2012.

Une exonération de cette taxe pour les abris de jardin de moins de 20 m² a été instaurée par délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2015.

Déclaration Termites

Lors de la vente d'un bien, si un diagnostiqueur ou un expert confirme la présence d'une suspicion d'infestation par les termites ou les mérules, une déclaration (cerfa n° 12010*01) doit être effectuée en mairie.

Amélioration de votre habitat

L'OPAH SE POURSUIT EN 2020

Économies d'énergie, adaptation d'un logement aux situations de vieillissement ou de handicap, gros œuvres pour les habitats très dégradés... Les élus de la commission « Logement » ont décidé de prolonger l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Il sera donc encore possible de bénéficier des conseils gratuits du cabinet Inhari et des subventions* proposées par les différents organismes financeurs en 2020.

Le cabinet Inhari tient des permanences dans les locaux de la Communauté de communes les lundis de 10 h à 12 h et les mercredis de 14 h à 16 h.

Plus de détails : huisne-sarthoise.com.

*sous condition de revenus

La naissance du Perche Emeraude

Répondre à la demande de recrutement des entreprises, attirer des compétences spécifiques, notamment dans le domaine médical, accueillir de nouvelles familles, maintenir les services de proximité... sont des problématiques aujourd'hui rencontrées par de nombreux territoires.

Afin de se démarquer, la Communauté de communes a décidé de lancer sa marque territoriale :

« Le Perche Emeraude ». Un nom qui renvoie à toutes les nuances de bleu-vert présentes au cœur de l'Huisne Sarthoise, aux multiples facettes de notre territoire et au caractère précieux de notre cadre de vie.

Fruit de la collaboration entre la Communauté de communes et plusieurs acteurs, Le Perche Emeraude véhiculera les valeurs qui font notre richesse : équilibre entre vie personnelle et professionnelle, sens de l'initiative et partage.

Les ambassadeurs de cette marque d'attractivité sont indispensables à son rayonnement. Découvrez le site (www.perchemeraude.com) et le facebook (facebook.com/perchemeraude), aimez la page, partagez les publications, faites vivre Le Perche Emeraude !

ASSAINISSEMENT

LES CONTRÔLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR LA SAUR SONT OBLIGATOIRES !

Des techniciens de la SAUR effectuent actuellement une campagne de contrôle des installations d'assainissement non collectif. L'occasion de rappeler qu'il est obligatoire de les laisser effectuer leur mission.

C'est avec l'objectif de contribuer à la préservation de l'environnement en luttant contre la pollution des eaux de surface et souterraines que le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé, conformément à la réglementation. Toutes les installations d'assainissement non collectif doivent donc être régulièrement contrôlées afin de déceler les risques de nuisances environnementales.

Qu'elles soient récentes, en cours d'installation ou de réhabilitation, qu'elles appartiennent à un particulier, à une entreprise, à un agriculteur ; toutes les installations d'assainissement non collectif sont soumises aux mêmes règles. Peu importe sa source, tout dysfonctionnement s'avère nuisible pour la nature.

DES REFUS SANCTIONNÉS

Les techniciens de la SAUR sont des agents chargés de service public, ils bénéficient donc d'une protection pénale spécifique. Il est possible de lui demander de présenter sa carte professionnelle mais lui refuser l'accès à l'installation est sanctionné.

Deux absences ou deux refus de visite peuvent aboutir à une majoration de 100 % de la facture initiale puis à une procédure de mise en demeure engagée par la commune et la Communauté de communes. Le Code de la santé publique prévoit aussi une peine pouvant aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende.

Plus d'informations sur le site : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr



Organisations Agricoles de la Commune

DÉLÉGUÉE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE LE LUART - BOUËR - SCEAUX SUR HUISNE

Mme Nathalie CIRON

DUNEAU

CUMA DES CINQ CHARMES

Président :	M. CRUCHET Alain	La Foucherie	LE LUART
Vice-Président :	M. RAVAUD Pascal	La Jacquelière	LE LUART
Secrétaire :	M. CIRON Éric	Le Bignon	DUNEAU
Trésorier :	M. GUITON Fabien	La Barre	LE LUART
Membres :	M. DUPONT Jean-Marc	Ginglinière	SCEAUX/HUISNE
	M. PASQUIER Franck	Le Gué Chartier	DOLLON
	M. GAIGNIER Pascal	Rue de la Pelouse	LE LUART
	M. COCHARD Régis	Petit Boutineaux	LAVARÉ
	M. LETOURNEAU Yvan	La Cochonnière	VIBRAYE
	M. GUÉRINEAU Dominique	Mebouton	SCEAUX/HUISNE
	M. CANY Denis	Les Renardières	SCEAUX/HUISNE
	M. VERRON Mickaël	Les Fourneaux	DOLLON
	M. LEMARIÉ ETIENNE	LA BELLANGÈRE	LA BOSSE

La CUMA se tient toujours à la disposition des habitants de la Commune :
- avec une scieuse de bois (Contacter la CUMA (tél. 02.43.93.02.96)

F.D.S.E.A. Syndicat Local :

Représentant local :

Mr Fabien GUITON

La Barre

LE LUART

L'ensemble Paroissial

QUELQUES MOTS DE LA VIE DE LA PAROISSE DE CONNERRÉ

En choisissant ce titre, je sais bien que certains ne le comprendront pas, dans le cadre du bulletin de la commune Du Luart. Cela nous amène tout de suite à un sujet brûlant et parfois douloureux : la vie et la vitalité des communes. Et de même la vie et la vitalité des communautés locales de chrétiens.

La rareté des personnes s'engageant dans la vie paroissiale incite spontanément à restreindre les activités. Mais la famille des chrétiens se doit de faire le maximum pour répondre aux demandes des habitants dans la limite de ses possibilités.

Le nombre de prêtres au service de l'ensemble paroissial diminuant encore, vous comprenez qu'il m'est difficile de maintenir les présences au Luart comme avant.

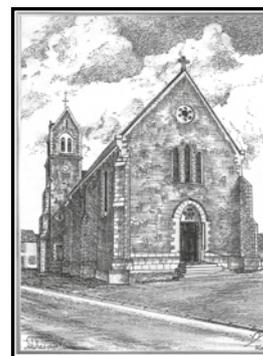
Les orientations proposées par notre évêque au mois de juin, nous invitent à réfléchir la présence chrétienne dans les villages en créant des petites communautés locales de chrétiens. Nous aurons aussi à lancer ensemble un « chantier de réflexion » sur l'utilisation des églises. Au Luart nous avons la chance d'avoir des bénévoles qui ouvrent et entretiennent l'église.

L'année 2020 sera donc importante pour notre réflexion et la vie des chrétiens dans la commune du Luart.

Alors, bonne année 2020 !

Abbé François Bailly

Presbytère 3 rue de la gare - 72160 Connerré
Tél. 02 43 89 00 43
Email : paroisses.connerre@sarthecatholique.fr



Église ND de l'Assomption Le Luart

Association Familles Rurales

Composition du bureau

Présidente d'honneur : Madame Marie Thérèse LEROUX
Présidente : Launay Valérie
Trésorière : Drou Nicole
Secrétaire : Mellier Céline
Membres : Glinche Nadège
Pfeuffer Sophie
Launay Guillaume



PRÉVISIONS POUR 2020 :

Vide dressing le dimanche 26 avril 2020
Vide grenier le dimanche 10 mai 2020
A.G. le mardi 23 juin 2020.
Bourse aux jouets 22 novembre 2020.

Pour qu'une association vive, il nous faudrait un peu plus de bénévoles, car nous avons des idées comme une course à pieds, des sorties à thèmes ...



Familles rurales c'est aussi : toutes nos activités sont les vendredis

- Du multisport (c'est-à-dire parcours individuel, collectif, endurance...) de 4 -6 ans à la salle omnisport encadré par Christophe Sergent, éducateur sportif depuis 2006 de 17h à 17h45
- Du multisport de 6 à 11 ans encadré par Christophe Sergent à la salle omnisport de 18h à 18h45.
- Du cardio dance : adultes salle omnisport de 19h à 20h encadré par Christophe Sergent.

Bourse multisport le dimanche 20 octobre 2019.
Bourse aux jouets le dimanche 24 novembre 2019.

Pour plus de renseignement :

tel au 06 33 69 92 00 (n'hésitez pas à laisser un message)

Merci à tous et meilleurs vœux 2020.





Amicale des Anciennes et Anciens Elèves de l'Ecole Publique

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente d'honneur : Marie Thérèse LEROUX
 Président : Alain GUITON
 Vice Présidente : Laure FORMEAUX
 Secrétaire : Marinette LECUREUIL
 Secrétaire adjointe : Céline SENECHAL
 Trésorière : Nicole HERAULT
 Trésorière adjointe : Ingrid LESIOUX
 Jennifer DULOMPONT : Directrice – Aurélie BEQUIN professeurs sont membres de l'amicale

Autres membres :

Christelle CRUCHET – Caroline DELORME – Céline GUIBERT
 Anne-Sophie MERCIER – Grégoire et Astrid CARDON – Odile FORMEAUX – Céline MELLIER – Nadège GLINCHE – Didier GOSNET – Emilie FRANCHET – Laetitia CHEVALIER – Isabelle et Christophe AUBERT – Lydie DESGRANGES – Stéphanie MORIN
 Nicolas PEIGNE – Claire LEGROS.

Au cours de l'année 2019, toutes les manifestations prévues ont été un succès grâce à la générosité des parents, commerçants et bénévoles que nous remercions. Nous remercions également M. du Luart pour le prêt de son plan d'eau pour la pêche.

Pour l'année 2020 ces manifestations seront renouvelées à savoir :

- La remise d'un chèque à chaque classe pour NOEL afin que chaque professeur puisse acheter un livre ou jeu éducatif.
- Participation au loto du samedi de Pâques organisé par le comité directeur.

- le concours de pêche au lac du château de M du Luart.
- La chorale faite par les enfants.
- Le tirage de la tombola.
- Le voyage de fin d'année scolaire..
- La kermesse de la fin d'année scolaire qui se déroulera à la salle de la communauté de communes et sur le terrain attenant.
- Le repas dansant.
- Le marché de NOËL.
- L'installation d'une benne à papier pour recyclage derrière la mairie

Les dates de ces différentes manifestations sont inscrites dans le calendrier des fêtes 2020 qui sera joint au bulletin municipal.

Des notes sont également mises dans les cahiers des élèves pour le rappel de ces dates ainsi que pour les demandes de participation.

D'autres parents seront les bienvenus, n'hésitez pas.

L'association remercie tous les parents d'élèves, les membres, les commerçants du Luart, les bénévoles et autres personnes qui ont fait des dons pour la kermesse.

Nous vous souhaitons tous nos meilleurs vœux pour l'année 2020.

LE PRÉSIDENT Alain GUITON

Génération Mouvement Le Luart Bouër

COMPOSITION DU BUREAU

Présidentes d'honneur : Mme LEROUX Marie-Thérèse
 Mme ROUAULT Jacqueline
 Président : Raymond GUY
 Vice- président : André DAVID
 Trésorière : Solange RICHARD
 Chargée de la saisie informatique : France DAVID
 Secrétaire : Marie Françoise GUY
 Secrétaire adjointe : Annick DAVID
 Membres : Régis et Claudie CRUCHET, Daniel LIBERGE, Monique LIGOREAU, Yves et Annie LINAIS, Raymond LINAIS, Daniel MORIN



Génération Mouvement Le Luart Bouër compte 140 adhérents

2019, une année de plus au compteur, ça passe !

Voilà 2019 se termine, une année riche.

Le voyage au puy du Fou au printemps fut une réussite, avec une belle



Bal de Carnaval



Notre stand au Comice

participation.

Nous avons réalisé de très belles marches dans notre département. Début septembre, notre voyage en Presqu'île de Rhuy fut un franc succès avec 53 participants.

Nous avons participé au comice qui fut une vraie réussite.

La plupart des autres manifestations prévues ont été réalisées avec succès.

Sur 2020, l'ensemble des manifestations seront reconduites, avec une croisière sur le Rhin et d'autres sorties en préparation.

Je remercie toute l'équipe Génération Mouvement du Luart - Bouër pour son implication ainsi que tous les commerçants, la mairie, les autres associations avec lesquelles nous avons de très bons contacts et autres personnes pour leur aide et gestes de sympathie vis-à-vis du club du Luart - Bouër.

Au revoir 2019 et bienvenu à 2020 en vous souhaitant de passer une excellente Année pleine de joie, bonheur et santé.

Le Président Raymond GUY

U.S. Luartaise – Section Football



COMPOSITION DU BUREAU

Présidents d'Honneur : Mr Roland du LUART
Mme Marie Thérèse LEROUX

Président Actif : Mr Luc CORBIN

Vice-Présidents : Mr Mickaël LECOINTRE

Mr Mickaël BOUGOIN

Secrétaire : Mr Michel BEALAY

Secrétaire Adjointe : Mme Karen RICHARD

TréSORIER : Mr Alain GUITON

TréSORIER Adjoint : Mr Jean-François FISSEAU

Membres Licenciés : Mmes Méline CROSNIER, Manon JARRY, Stéphanie PINEAU, Lucie VALLUET, Mrs Jean-Pierre BOIS, Allan BOUGOIN, Adrien BOURGINE, Jean-Luc EPINEAU, Jérôme GLINCHE, Yohan GOSNET, Jérôme GRENECHE, Claude GUITON, Fabien GUITON, Pierre LIGOT, Julien MARCHAND, Jean Baptiste MONNIN, Daniel PIGAULT, Emmanuel RICHARD, Guillaume RIOUX, Sébastien SOUCHU.

À la Coupe du MONDE FEMININE 2019 disputée sur le territoire national a connu un beau succès populaire et cela malgré l'élimination de la FRANCE en quart de finale par les USA (2-1) qui ont remporté le trophée en finale contre les PAYS BAS (2-0) couronnant ainsi un formidable parcours tout au long de la compétition. Notre école de football devrait voir une participation plus accrue de jeunes filles désirant pratiquer le football avec les garçons dans des équipes mixtes jusqu'à l'âge de 13 Ans. Cette mixité des nouveaux licencié(es) doit nous permettre de maintenir voir d'augmenter très légèrement nos effectifs pour la saison 2019/2020.

Cette structure reste sous la responsabilité de Mickaël BOUGOIN aidés par de nombreux autres parents qui ont bien voulu s'investir comme responsables d'équipes.

- U7 : Mickaël BOUGOIN
- U9 : Yohan GOSNET
- U10/11 : Allan BOUGOIN
- U13 : Julien MARCHAND
- U15 : Emmanuel RICHARD

Notre souci principal demeure la disponibilité de bénévoles ayant une connaissance du football pour encadrer efficacement cette jeunesse le mercredi après-midi dans le but de les faire progresser. C'est un appel que nous lançons à tout volontaire désirant s'impliquer au sein du club (formation payée par nos soins).

Son service civique prenant fin en juin 2019, Allan a pris la décision heureuse pour nous de continuer son œuvre d'éducateur au sein du club pour le plus grand plaisir des jeunes pousses Luartaises. Merci à lui !!!

Selon nos effectifs disponibles dans chaque catégorie, ces équipes peuvent jouer cette saison 2019/2020 en Entente avec les clubs de l'AS THORIGNE ou DOLLON O.S.



Horaires d'entraînement :

Seniors et Vétérans
les Mercredi et Vendredi à 19h00
Responsable M.LECOINTRE

Ecole de Football (Entraînement en salle si intempéries l'hiver)
Responsable A. BOUGOIN

- U07/U09 Le Mercredi de 14h15 à 15h45 au Luart
- U10/U11 Le Mercredi de 15h45 à 16h45 au Luart
- U13 Le Mercredi de 16h00 à 17h30 à Dollon
RV au Stade du Luart 15h45
- U15 Le Mercredi de 17h15 à 19h00 au Luart
- U18 Avec les séances des Seniors (Mercredi-Vendredi)

Pour les Seniors, l'ex coach Johnny ROULLE a quitté son poste pour rejoindre le C.S. SILLE LE PHILIPPE ; nous lui souhaitons pleine réussite dans ce nouveau challenge. Il a été remplacé en interne par Mickaël LECOINTRE qui dispose de l'entière confiance du bureau et de ses collègues joueurs pour cette nouvelle tâche. Nous lui souhaitons un bon parcours dans cette fonction nouvelle pour lui.

Le club disposera pour cette nouvelle saison de 3 équipes seniors :
Une équipe A évoluant en 3ème Division Départementale Groupe C
Une équipe B évoluant en 4ème Division Départementale Groupe D en Entente avec DOLLON O.S.

Une équipe Vétérans qui vient de monter en 3ème Division Entente U.S.L-A.S.T-D.O.S fait la fierté de ses responsables : Jean Luc EPINEAU (USL coach), Julien MARCHAND (A.S.Thorigné), Laurent DANGEUL (Dollon O.S.). Le maintien est espéré pour cette 2ème saison.

Notre Arbitre officiel David MITTON continue sa mission au sein de notre association et nous le remercions pour sa fidélité et son attachement. Il est présent chaque dimanche sur les terrains pour arbitrer en Ligue ou District suivant sa disponibilité (Minimum de 20 matchs/saison).

Un jeune de 16 ans Alexandre PINEAU souhaite commencer une formation de jeune arbitre dès le mois de Décembre 2019. Nous tenons à le remercier pour son investissement et lui souhaitons un bon parcours. Il sera aidé dans son cheminement par notre ancien arbitre A.GUITON. Les dirigeants l'accompagneront sur les terrains dès la réussite de son examen comme officiel.

Mes remerciements iront également :

- à Mme LEROUX Maire et son conseil pour le maintien de la Subvention Annuelle et l'entretien des installations sportives par les employés municipaux.
- aux artisans, commerçants, sponsors pour leurs soutiens sous forme d'équipements vestimentaires ou de panneaux publicitaires depuis de nombreuses années.
- aux Luartais, qui confirment chaque année leur générosité (dons) lors de la traditionnelle tournée des calendriers, nous prouvant ainsi leur bienveillance vis-à-vis de notre club.

Aux joueurs, dirigeants(es) ou bénévoles qui manifestent une présence sans faille à chacune de nos manifestations afin de nous permettre d'animer la vie sociale de la commune durant l'année.

L'ensemble des membres du bureau, les joueurs, les supporters et moi-même nous vous souhaitons une excellente année 2020 pleine de bonheur, santé et réussite dans vos diverses activités.

Le Président Luc CORBIN

Site Internet : www.usfoot.footeo.com
Page Facebook : US Luartaise FOOT Seniors

Le Président Luc CORBIN

U.S. Luartaise – Section Tir à l'Arc

Présidente : Mme Orioux Anne-Marie
 Vice président : M Barray Patrick
 Secrétaire : M Ouvray Xavier
 Secrétaire adjointe : Mme Guérin Laëtitia
 Trésorier : M Renaud Cyril
 Trésorière adjointe : Mme Etienne Muriel



Le Tir à l'Arc un sport pour tous. En effet, le tir à l'arc est un des rares sports qui peut être pratiqué dès l'âge de 8 ans et à tout âge pour les adultes... nous adaptons le matériel à la morphologie du tireur. C'est un sport où la concentration, la précision et la maîtrise de soi ont une place importante. Selon ce que vous recherchez, vous pourrez pratiquer le Tir à l'Arc pour le plaisir ou en tant que sport de compétition.



Le Bureau et quelques archers

<http://usl-le-luart.fr.gd/>

Vous souhaitez découvrir le tir à l'arc, vous initier, découvrir le club et ses activités, rien de plus simple ! Vous pouvez nous contacter par téléphone ou encore venir nous rencontrer lors de nos entraînements.



Voici nos horaires :

Le mercredi 9h30 à 11 h (tirs avec les archers en sport adapté)
 Le jeudi 17h à 19h et 20h30 à 22h (sous réserve. Réservé aux adultes)
 Le vendredi 17h à 19h
 Le samedi 14h30 à 17h

Pour nous contacter :

Mme Orioux Anne-Marie (Présidente) : Tel : 02. 43. 71. 19. 25
 annemarieaa@gmail.fr

Un grand Merci aux bénévoles, à nos adhérents qui œuvrent toute l'année au sein du club ainsi qu'à la municipalité pour l'entretien de notre pas de tir extérieur....



Le Bureau et l'ensemble des archers vous souhaitent leurs Meilleurs Vœux

Dates à retenir :

Les Kermesses : Le Luart : 20 juin 2020
 Boëssé le Sec : 20 juin 2020 (à confirmer)

U.S. Luartaise – Section Tennis de Table

Responsable de la section : Chaumier Sylvain
 Entraînement loisir : mercredi de 17h à 18h
 Possibilité de s'inscrire en cours de saison
 Responsable entraînement : Sylvain Chaumier

Pour tous renseignements, vous pouvez me contacter au 07 50 25 38 30 ou venir assister à un entraînement tous les mercredis de 17h à 18h (hors vacances scolaire).

La section tennis de table a été créée en 1997, cela fait déjà 20 ans. Alors poursuivons cette belle aventure et venez taper la balle petits et grands en ma compagnie le mercredi.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2020.

**Responsable de la section Tennis de Table
 Chaumier Sylvain**

Pour toutes informations
 Tél fixe : 02 43 71 83 15
 Tél port : 07 50 25 38 30

U.S. Luartaise – Section Hand Ball

Pour la saison 2018-2019, Vincent MORIETTE, nouveau Président avec toute son équipe, affichait la volonté de faire vivre la section.

Il écrivait dans le précédent bulletin municipal : »le nouveau bureau et les membres de l'association veulent défendre des valeurs importantes que sont le respect, la convivialité, l'humilité et tout cela dans la bonne humeur.

Pour cela, l'ensemble des membres du club apporte, au quotidien, son sourire et son plaisir de se retrouver autour du ballon en cuir.

Fin juin 2019, Vincent MORIETTE nous faisait part de la diminution du nombre de licenciés et de son inquiétude quant au maintien de la Section USL Handball au Luart, à la rentrée de septembre.

Ses craintes se sont avérées exactes.

En conséquence, le bureau a pris la décision de dissoudre la section.

L'USL Section Handball avait été créé en novembre 2004.

Durant ces 15 années, plusieurs présidents et bureaux se sont succédés.

Au nom de la Commune du LUART, je les remercie tous de leur investissement au bénéfice de l'ensemble des joueurs qu'ils ont accompagné.

Nous souhaitons que cette pratique sportive puisse à nouveau être proposée aux jeunes du Luart et du territoire.



U.S. Luartaise – Section Tennis

COMPOSITION DU BUREAU 2019/2020 :

Présidente :	Angela PEARMAN
Vice-présidente :	Nadine MANSART
Trésorier :	Eric GUITIERE
Trésorier adjoint :	Patrick BERSON
Secrétaire :	Yannick NORMAND



Mot de la Présidente

Pour des raisons personnelles, Nicolas Dupont, le président, et Stéphane Leblond, le trésorier, ont démissionné cet été. On profite

de cette occasion pour les remercier pour tout ce qu'ils ont fait pour le club de tennis et on leur adresse nos vœux de bonheur pour l'avenir.



C'est toujours le jeu, l'enseignement et la convivialité qui sont les principales priorités de l'USL Tennis. Nous vous accueillons toute l'année pour jouer en loisir ou en compétition, en famille ou entre amis.

Sans oublier nos rendez-vous annuels comme le Loto en octobre ou notre Soirée Choucroute le 8 février 2020.

Pour nous contacter :

angelapearman@yahoo.co.uk
Fixe : 02.43.71.28.73 Portable : 07.85.40.98.53

Tous les adhérents et membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2020.

La Présidente
Angela Pearman

La JLD

Quelques nouvelles de la JLD

La JLD, jeune association luartaise, est composée de quelques amis du secteur dont la particularité est la course de voitures à pédales.

Voici la composition de son bureau:

Président :	Ludovic DANGEUL
Vice-président :	Cédric LECOSSIER
Secrétaire :	Olivier BOIRON
Secrétaire adjoint :	Olivier DANGEUL
Trésorier :	Denis DANGEUL
Trésorier adjoint :	Laurent DANGEUL
Membre :	Dominique GOSNET Anthony DANGEUL Thomas DANGEUL



C'est encore avec un grand plaisir que la JLD participe à l'élaboration de ce bulletin municipal.

En 2019, notre association a participé à différentes manifestations. Tout d'abord, nous étions présents à la fête de Pâques organisée au LUART. Puis, au mois de juin, nous participions à la course de voitures folles à VIBRAYE. Cette année, notre bolide était transformé en une R21 bleue, rappelant bien sûr la voiture de notre séducteur Patrick dans le film Camping. C'était l'occasion pour nos pilotes Jacky, Gatineau, Saint-Josse et notre mécano Mendez de montrer tout leur talent. Malheureusement, malgré un dopage au benco et la fiabilité de notre voiture, nous terminions en milieu de tableau. Mais nous aurons l'occasion de nous rattraper lors de la prochaine édition avec un nouveau thème.

Un autre grand moment en 2019 fut l'organisation d'une démonstration de courses de voitures à pédales dans notre village pendant le week-end du comice. Ce fut un réel succès. Notre plateau était composé de 6 voitures, qui pendant trois manches ont amusé nos nombreux spectateurs, malgré quelques ennuis mécaniques pour plusieurs de nos participants.

Suite à cette belle réussite, la JLD a décidé de renouveler cette expérience dans notre village en 2020, plus précisément le dimanche 12 juillet.

Alors, si vous avez envie de rire de nouveau, venez nous encourager lors de nos nouvelles sorties. Promis, le spectacle sera au rendez-vous.

Ludovic DANGEUL, président de la JLD



Course de voitures folles à VIBRAYE

U.S. Luartaise – Section Hockey sur Gazon

Composition du bureau :

Président : Bruno POLICE

Trésorière/Secrétaire : Mélinda CROSNIER

Avec l'impulsion du regretté Jean Jacques Baudry, et afin de répondre à un besoin sur le secteur du Luart, notre section a été créée le 22 janvier 2010 conjointement avec le Comité Départemental de la Sarthe. Le 1^{er} entraînement a eu lieu en septembre 2010 encadré par Olivier Reversat, puis à partir de septembre 2016 par Pauline Barbé. Nous avons commencé avec 5 enfants et eu jusqu'à 17 hockeyeurs. Certains ont joués plusieurs années, et pour certain le pratique encore sous d'autres sphères.

En septembre 2018, faute d'entraîneur qualifié nous n'avions pas pu reprendre.

N'ayant pas trouvé d'entraîneur ou de bénévole pour reprendre le flambeau durant cette année 2018-2019, nous avons décidé de dissoudre notre section.

Nous tenions à remercier tous les joueurs, parents, les collectivités, les partenaires financiers qui nous ont soutenus et accompagnés toutes ces années.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2020 et de continuer de vous amuser en faisant du sport.



Sportivement votre
Pour l'ensemble du Bureau
Bruno Police

U.S. Luartaise – Comité Directeur

TITRES	PRENOMS	NOMS	SECTIONS
Présidente d'Honneur :	Marie Thérèse	LEROUX	
Président :	Alain	GUIPON	Football
Vice-Président :	Luc	CORBIN	Football
Secrétaire :	Mélinda	CROSNIER	Hockey sur gazon
Secrétaire Adjointe :	Laëtitia	GUERIN	Tir à l'arc
Trésorier :	Stéphane	LEBLOND	Tennis
Trésorière Adjointe :	Anne-Marie	ORIEUX	Tir à l'arc
Membres :	Lydie	CHAUMIER	Tennis de table
	Mickael	BOUGOIN	Football
	Angela	PEARMANN	Tennis
	Alexandra	FISSEAU	Tennis

Les 20,21 et 22 avril 2019, l'USL a une nouvelle fois organisé les fêtes pascales avec l'Amicale des écoles et JLD. Ce week-end fut une réussite avec un loto, un vide grenier et la course cycliste organisée avec le VSF.

Le 6 et 7 juillet, nous avons organisé avec l'association du Comice Agricole Cantonal, les associations et de nombreux bénévoles, le Comice Agricole autour du thème du Bois. Les bénévoles, le public, le soleil ont répondu présents. Ce week-end fut un succès.

Le samedi 31 août 2019, l'Union Sportive Luartaise a organisé un forum des associations sportives à la salle de sport du Luart. Les sections Tennis, Tir à l'arc, Foot, Tennis de table et Familles rurales étaient présentes. Cette matinée permet aux familles de se renseigner et de découvrir les différentes activités sportives proposées sur notre commune. En 2020, nous renouvellerons ce forum le 5 Septembre 2020 à la salle des fêtes du Luart.

Nous vous encourageons à participer aux différentes activités, rejoindre l'encadrement des différentes sections.

Nous remercions l'investissement et la participation des bénévoles, des parents, des adhérents, des partenaires qui permettent à toutes ces activités d'exister et aux manifestations de perdurer.

Les membres de l'Union Sportive Luartaise et moi-même vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020, surtout une parfaite santé. Et que chacun continue de s'épanouir dans ses activités sportives.

Le Président
Alain GUITON

Association Sport, Culture et Handicap du Perche Sarthois



L'ASCHPS est une association sportive dont le siège social se trouve à la Mairie du Luart, elle compte environ 95 licenciés. Une association qui participe activement au développement de la pratique sportive des personnes en situation de fragilité physique, psychique ou mentale. Un développement important

pour les personnes âgées vieillissantes afin de les mobiliser, éviter l'isolement, retrouver un lien social, se met en place dans le village du Luart et les Village environnants.

Le Gymnase intercommunautaire du Luart se révèle aujourd'hui comme un outil formidable pour le développement du sport des personnes en situation de handicap.

Une association multi-sports labellisée Sport Santé depuis 3 années, affiliée à la Fédération Française de Sport Adapté.

Cette association emploie une salariée diplômée STAPS APA avec certification pour enseigner la Zumba et depuis peu Le Pilate.

Aujourd'hui, l'ASCHPS a vocation, dans la transversalité du dispositif, la complémentarité des structures et des services à développer, à valoriser et mettre en œuvre des stratégies propres à favoriser durablement la pratique sportive hors champs médico-social.

L'association veut être le maillon manquant d'une chaîne de solidarité indispensable à la réussite de l'intégration sociale par le sport des personnes en situation de handicap au même titre que l'intégration sociale par le travail.



Des prestations comme marche nordique, gym douce sont proposées. Bientôt un atelier Pilate sera mis en place.

De nombreuses conventions ont été signées avec les Foyers de Vie Anais, la Mas Lesourd Soulbieu, l'IME de Thorigné sur Dué, les EHPAD, l'UPAD, l'Accueil de jour de Tuffe, Thorigné sur Dué, La Ferté

Bernard, l'Association Val de Cheronne de Tuffé.

Pour tout renseignements sur les activités proposées vous pouvez contacter :

Mme Limouzin Lucy salariée de l'association tel : 06 13 69 18 66

ou

la Présidente Mme Grimaud Catherine au 06 31 71 68 65

ou

par mail : pdt.aschps72@gmail.com

La Présidente
GRIMAUD Catherine

LE LUART - VILLAGE FLEURI

Concours Fleurissement 2019

Pour l'édition 2019, les membres de la Commission Fleurissement ont souhaité que les habitants de la commune, intéressés par ce concours, s'inscrivent en mairie à l'aide d'un bulletin d'inscription créée spécifiquement.

Le 8 août 2019, un palmarès a été établi comme les années précédentes, en retenant les catégories préconisées par le Jury Départemental pour les 8 personnes qui avaient complété et déposé leur bulletin en mairie, donnant le classement suivant :

► **1ère catégorie : maisons avec jardin visible de la rue (1 seul candidat)**

1er prix : Mr Mme DESILES Gérard et Eliane

21 rue Robert Garnier

► **2ème Catégorie : maisons avec décor floral sur la voie publique (6 candidats)**

1er prix : Mr Mme HERVÉ Christian et Sylvie

24 impasse des Violettes

2ème prix : Mr Mme AVICE Marcel et Geneviève

9 Impasse des Peupliers

3ème prix : Mr Mme LOUËDEC Jacky et Annie

8 rue Louis-Fernand Courcier

4ème prix : Mme ROUAULT Jacqueline

8 bis rue des Mardelles

5ème prix : Mme DUTERTRE Geneviève

62 rue des Bains

6ème prix : Mr Mme FORMEAUX Yves et Odile

4 Impasse de la Jeulinière

► **Fermes et Fermettes Fleuries (1 seul candidat)**

1er prix : Mr Mme VILFOUR Jean Pierre

Les Attelloires

Diplôme 2015

Décerné à :

Le Luart

Classement :

1 fleur

Label régional des
Villes et Villages Fleuris
des Pays de la Loire

Région PAYS DE LA LOIRE

Villes et Villages Fleuris

Jacques AUXIETTE
Président du Jury régional des Pays de la Loire

Dominique PROUTEAU
Conseillère régionale et Présidente du jury régional des Villes et Villages Fleuris



LA JLD



GÉNÉRATION MOUVEMENTS



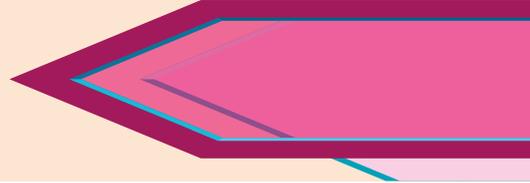
USL TENNIS



VILLE SPORTIVE

Comité Régional Olympique et Sportif

ASSOCIATIF ET SPORTIF



USL TIR A L'ARC



USL FOOTBALL



ELA



LE LUART À VOTRE ÉCOUTE



De gauche à droite

Mr Grégoire CARDON, Mme Annie LINAIS, conseillers municipaux, Mme Caroline BARBIER, 3^{ème} adjointe, Mr Gérard PARRÈGE, 2^{ème} adjoint, Mr Claude GRIGNON, 1^{er} adjoint, Mr Yves DANGEUL, conseiller municipal, Mme Marie Thérèse LEROUX, Maire, Mr Claude GUITON, Mme Martine GUILLERME, Mr Raymond GUY, Mme Jacqueline ROUAULT, Mr Roland du LUART, Mme Mélinda CROSNIER, conseillers municipaux.

VŒUX DU NOUVEL AN

À l'occasion des **Vœux du Nouvel An**
Madame le Maire et le Conseil Municipal
invitent la population
à prendre **le verre de l'amitié le Dimanche 5 janvier 2020**
à 16 h 30 à la Salle des Fêtes,

COLLECTE DES PILES USAGÉES

Le simple geste de récupérer séparément les piles et de les confier à un centre de retraitement qui se charge de leur recyclage évite beaucoup de pollution.

Depuis septembre 1998, vous pouvez déposer vos piles dans une boîte située à l'entrée du magasin Tabac-Journaux place de l'Église.

TRI DES TEXTILES ET RÉCUP'

Depuis 2014 : Plus de 5,5 tonnes de textiles ont été collectées soit plus de 4,1 Kg par habitant !

Depuis 2009 le SMIRGEOMES a signé une convention avec la Société ECOTEXTILE pour assurer gratuitement la collecte des vêtements, linge et chaussures mêmes usagés! Apportez-les, propres et secs, dans des sacs fermés, les chaussures nouées par paires, et ils seront valorisés !

Pour trouver une borne rendez-vous : <http://www.smirgeomes.fr/fr/textiles>



Ce service vient en complément des collectes caritatives existantes.

DÉCHETTERIES

Les coordonnées des quatre déchetteries les plus proches sont les suivantes :

- TUFFÉ « Le Champ de la Croix »

tél. 02.43.71.88.74

- THORIGNÉ/DUÉ-CONNERRÉ « Les Orées »

tél. 02.43.82.88.47

- VIBRAYE « La Retrourie »

tél. 02.43.71.29.31

- LA FERTÉ-BERNARD « La Champfordière »
tél. 02.43.71.48.35

Les horaires changeant tous les trimestres, il est préférable soit de téléphoner à la déchetterie avant de se déplacer, soit de venir les consulter en Mairie. De plus, ils sont indiqués sur le petit journal du SMIRGEOMES « Info'tri » que vous recevez régulièrement dans vos boîtes aux lettres.

COLLECTE DES CARTOUCHES

D'IMPRESSION VIDES ET DES TÉLÉPHONES MOBILES

Depuis le mois d'août 2005, deux collecteurs sont à la disposition des habitants de la commune en Mairie :

- le premier de couleur orange pour les cartouches d'impression vides des imprimantes

- le second de couleur verte pour les téléphones mobiles usagés

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 4 janvier 2016, la collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes s'effectue le lundi toutes les deux semaines par la Société COVED. Veillez à sortir le bac la veille de la collecte.

Les usagers n'ayant pas de bac doivent se manifester auprès du SMIRGEOMES au 02.43.35.86.05.

Nous vous invitons à lire attentivement le livret « SMIRGEOMES INFOS » distribué avec le bulletin municipal.

COLLECTE DE BOUCHONS PLASTIQUES

- Foyer de Vie ANAIS
22 ter rue des Vignes

- Foyer Logement
30 rue des Mardelles

CIRCULATION ET DIVAGATION DES ANIMAUX

Lorsque vous trouvez un chien errant sur la commune où vous habitez :

- si vous connaissez le propriétaire de l'animal, vous le prévenez pour qu'il vienne le récupérer et vous pouvez en informer la mairie.

- si vous ne connaissez pas le propriétaire de l'animal, vous pouvez le récupérer et en informer la mairie en indiquant le numéro de tatouage s'il en a un. La mairie effectuera des recherches et suivra la procédure de capture et de transfert de l'animal.

Il est très important de respecter cette procédure qui vise à retrouver le propriétaire rapidement.

À défaut d'identification de l'animal, il faut savoir que la capture, le transport et les frais de gardiennage sont facturés à la commune. La collectivité a déjà été confrontée à cet événement dont le coût s'est élevé à 540€.

Tous responsables face à l'environnement

BRUIT

Un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage peut être consulté en Mairie. Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 16 h.

Un arrêté municipal a également été pris le 18 juin 1998 pour interdire les bruits ou tapages nocturnes de 22 heures à 7 heures.

ENTRÉES

Le nettoyage des buses de fossés, des entrées particulières ou des entrées de champ est à la charge des propriétaires.

TAILLE DES ARBRES ET ENTRETIEN HAIES EXTÉRIEURES

La taille des arbres en limite de propriété est à effectuer par les propriétaires à l'aplomb de la limite de la propriété.

Conformément au nouvel article L 2212-2-2 du Code Général des Collectivités territoriales : « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

Il est rappelé que chaque propriétaire doit veiller à couper les branches et arbustes dépassant sur la voie publique.

COURS D'EAU

Responsabilités incombant aux riverains dans l'entretien des cours d'eau selon l'article 114 du CODE RURAL ainsi stipulé :

ARTICLE 114 : Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des dispositions de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, le propriétaire riverain est tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

BALAYAGE DES TROTTOIRS

Il appartient aux propriétaires ou habitants de la commune d'assurer le déneigement devant leurs maisons.

Par temps de neige ou de gelée, ils sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

NOUVELLES RÈGLES D'APPLICATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les produits phytopharmaceutiques dits aussi « phytosanitaires » ou « pesticides » doivent être utilisés dans le strict respect de leur autorisation de mise sur le marché en particulier vis-à-vis de l'application de la Zone Non Traitée (ZNT) le long des cours d'eau. La ZNT est au minimum de 5 mètres sauf avis contraire figurant explicitement sur l'étiquette du produit commercial, qui peut porter la ZNT à 20 m, 50 m ou plus de 100 m. Les agriculteurs soumis aux exigences des conditionnalités de la PAC doivent en outre respecter au minimum 6 mètres le long des cours d'eau BCAA. En Sarthe, plus de 20 substances contaminent régulièrement notre eau. Afin de réduire cette contamination, l'arrêté préfectoral n° 10-5393 réglemente depuis le 12 octobre 2010 l'utilisation de tous produits « phytopharmaceutiques » (désherbants, fongicides, insecticides).

Premier volet de l'arrêté, il complète l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006 et interdit :

- le traitement des fossés, caniveaux et collecteurs à ciel ouvert
- le traitement à moins d'un mètre des avaloirs et bouches d'égoûts
- le traitement à moins de cinq mètres des cours d'eau de la carte départementale (annexée à l'arrêté n° 07-3632 du 26 juillet 2007 modifié)

Chacun est concerné : particuliers, collectivités, agriculteurs. En cas d'infraction les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

Second volet de l'arrêté, il pose l'information des utilisateurs par l'affichage chez tous les distributeurs de pesticides d'une affiche au format A3 rappelant les termes de l'arrêté.

« Pour protéger notre santé et notre environnement, ne traitez pas à proximité de l'eau ! » : c'est le titre de ce panneau téléchargeable sur le site internet de l'état en Sarthe qui devra être affiché, de façon visible pour le public, dans chaque lieu de distribution, point de vente ou centre de stockage de produits phytopharmaceutiques du département.

Cet arrêté s'inscrit dans la mise en œuvre du plan régional santé environnement : en Pays de Loire, chaque département dispose ainsi d'un arrêté interdisant le traitement des fossés.

RÉGLEMENTATION SUR LES FEUX

Un arrêté préfectoral portant sur la protection des forêts contre l'incendie peut être consulté en Mairie.

Quelques petits rappels concernant le droit de brûler des déchets dans son jardin :

- s'il s'agit d'ordures ménagères, papiers, cartons, plastiques, palettes, vieux pneus ou de déchets industriels, tout brûlage est rigoureusement interdit ;
- pour les déchets de végétaux, selon la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts (consultable sur circulaires.gouv.fr ou en mairie), le brûlage à l'air libre est strictement interdit, à de rares exceptions près : dans les communes dépourvues de collecte et de déchèterie, il est possible des les brûler au printemps sous certaines conditions.

La Commune du

Luart pratique depuis 2016 la gestion différenciée des espaces verts : cela signifie moins de tonte, et nous appliquons les textes relatifs à la suppression des produits de traitement pour enlever les mauvaises herbes sur les trottoirs, dans le cimetière...

SAEP de la Région de Dollon



Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la région de DOLLON assure la production et la distribution d'eau potable sur la région. Il est dirigé par un Comité Syndical composé de membres désignés par le conseil municipal de chaque commune adhérente.

2020 est une année d'élection municipale ; vous aurez donc l'occasion d'élire de nouveaux conseillers pour représenter votre commune. A l'issue de cette élection, il sera désigné de nouveaux délégués pour constituer le Comité Syndical. Une fois constitué, l'organe délibérant désignera un Président représentant l'exécutif de la Collectivité.

Chaque année le Syndicat, par l'intermédiaire de son Comité décide des travaux à réaliser, oriente la gestion de la régie et fixe le tarif de vente d'eau.

Pour 2019, il avait été décidé de renouveler environ 2500 mètres de canalisations. Ces travaux sont en cours de réalisation sur les communes du LUART, LAMNAY et TUFFE.

Lors du débat d'orientation budgétaire d'octobre dernier, il a été programmé, à nouveau un ensemble de travaux pour 2020. Sur la commune du LUART, la conduite d'eau rue du Midi sera changée (230 ml et un poteau incendie). Une seconde phase de chantier est prévue sur TUFFE où la conduite d'eau route de Prévelles et sur le plateau de « La Mercerie » sera renouvelée (2600 ml et un poteau incendie).

Conformément à notre schéma directeur, la première phase de travaux de sécurisation de la commune de VIBRAYE a également été lancée. La station de pompage de Vallée Feu Pierre sera refaite à neuf, le forage de « La Petite Chevalerie » sera équipé et un ensemble de canalisations de plus de 5 km sera posé pour relier ces deux points de production au réservoir de la Jatrie. Tous ces travaux sont situés sur la commune de SEMUR EN VALLON.

Enfin, le Syndicat d'eau voisin de CONFLANS, composé des communes de CONFLANS SUR ANILLE, BERFAY, VALENNES et RAHAY a demandé l'adhésion à notre structure. A l'appui d'une étude complète traitant de ce rapprochement, les deux collectivités décideront ce mois de décembre 2019 du bien-fondé de ce projet de fusion.

**Le Président du Syndicat A.E.P
André ROULLIER**



L'eau potable

Pour protéger votre santé, le Ministère chargé de la Santé assure le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles avec votre facture d'eau, en mairie et sur internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Démographie 2018

Au 1er janvier 2019, le chiffre de population pris en compte par l'INSEE est de 1457 habitants pour notre Commune.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les naissances, mariages et décès publiés ci-dessous ont reçu l'autorisation écrite des familles.

NOS JOIES :

FLOCH Tylia
LECLERC Charly
ESNAULT Louna
BRIÈRE Pol
VETILLARD Elio
SANGARE LAINE Maëlla

né le 07/11/2018
né le 04/01/2019
née le 12/01/2019
né le 10/02/2019
né le 17/04/2019
née le 03/05/2019



DEZALAY Tiagoné
PIAUT Loïc
CHEVALLIER Madelyn
TISON Stella
GUITON Eloïse

né le 03/05/2019
né le 28/05/2019
née le 02/06/2019
née le 15/06/2019
née le 13/09/2019

MARIAGE :

Fabien GUITON et Jessica PORTEBISE le 18/08/2018
Eddy PAUMARD et Karine EVRARD le 15/09/2018



NOS PEINES :

Lucien MAQUET décédé le 03/02/2019
Jacqueline DIQUET veuve DUBOIS décédée le 01/03/2019
Georges FOUQUET décédé le 05/07/2019

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS QUI SE SONT PRÉSENTÉS EN MAIRIE Mesdames, Messieurs

COLLIN Mayganne
13, rue des Marcotières

GRENÈCHE Jean-Yves
13, Place de l'Eglise

BRETEAU Aline
10, Place de l'Eglise

GUILLAUT Elisabeth
5, Place de l'Eglise

EVEILLEAU Olivier
57, rue des Bains

GINESTRINI Elodie
2, rue de Bellevue

GARNIER Laura
8, rue des Bains

HARBEY Marcel et THIERRY Sylvie
La Grille de Longuevé

BERTRAND Christian
22, Impasse Agathe

COURTOIS Nicolas et Joahna
Le Bois de la Papillonnière

LEPINAY Jason et BACHET Marie
21, Place de l'Eglise

BEUNAICHE Logan
17, rue des Vignes

LEBRUN Sandrine
13, rue des Mardelles

PIAULT Ludovic et BARBIER Ludivine
Les Sablons

PERRIER Adrien
11, rue des Mardelles

ROUILLON Christopher et TILLET Gwendoline
2 ter rue de la Petite Vallée

FEUILLET Monique
Le Moulin des Rouches

CHALK Mickaël et Elodie Moine
11, Lotissement le Champ de la Croix

LEBRUN Pierre et RUET Julie
Les Grilleries

BAUDUIN Lionel et PARIS Emeline
13, Impasse des Peupliers

PLANQUE Camille
2, Lotissement le Champ de la Croix

LESCA Marine
La Gouletterie

HATTON Esteban
8 bis rue des Vignes

BLACHET Marie
21, Place de l'Eglise

BOURLIER Marie
9, Impasse des Lys

ORDRONNEAU Emeric
21, Place de l'Eglise

VILLEFROY Jean-Dominique
50, rue des Bains

DUVAL Gêrôme
La Sapinière de la Grande Brosse

JUDEAUX Patricia
5, Impasse Agathe

CHOQUET Lysiane
2, Impasse des Pins

BOUGEANT Cédric et TROUVÉ Morgane
Cour des Cabarets

VAN DER GOOT Edwin Richard
25 ter rue des Bains



Les Services de la Commune

SERVICES	HORAIRES ET INFOS	CONTACT
MAIRIE	Ouverture du Lundi au Samedi de 9 h à 12 h Possibilité de photocopies	☎ 02.43.93.44.21 - Télécopie : 02.43.71.14.39 Email : mairie.leluart@sarthefibre.fr Site Internet : http://pagesperso-orange.fr/mairie.du.luart en cours de maintenance
RELAIS POSTE AU BUREAU DE TABACS depuis le 3/11/2008	Ouvert tous les jours - Lundi- Mardi-Jeudi-Vendredi : de 07 h à 13 h 30 et de 15 h à 19 h - Mercredi : de 07 h à 13 h - Samedi : de 07 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 19 h - Dimanche : de 08 h à 12 h 30 Boîte aux lettres située Place de l'Eglise, près de l'abribus.	☎ 02.43.93.44.75
OFFICE RELIGIEUX	Pour les jours et horaires, des bulletins d'information paroissiaux sont à votre disposition en Mairie ou chez les commerçants. Depuis le 1er septembre 1990, la paroisse de CONNERRÉ regroupe les communes de BEILLÉ, DUNEAU, CONNERRÉ, THORIGNÉ-SUR-DUÉ et LE LUART, une seule paroisse à cinq clochers.	M. l'Abbé François BAILLY ☎ Presbytère de CONNERRÉ ☎ 02.43.89.00.43
SERVICE DES EAUX : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE DOLLON		(SAEP) 53 rue de la Gare - 72390 DOLLON ☎ 02.43.93.42.48
VEOLIA Assainissement Collectif	Appel d'urgence 7 j/7 - 24 h/24	Site Sargé lès le Mans - 9 rue des Frênes 72190 SARGÉ LÈS LE MANS ou www.veolia.fr ☎ : 09.69.32.35.29 (appel non surtaxé)
ENEDIS		Service clients: ☎ 09.69.32.18.83 http://www.enedis.fr
France TÉLÉCOM ORANGE	Service après-vente : 3900 ou www.1013.fr	Unité Régionale de Réseau Pays de la Loire 23 rue Paul Courboulay 72015 LE MANS CEDEX - www.orange.fr
SECOURS CATHOLIQUE DE CONNERRÉ	Ouvert à tous le 1 ^{er} vendredi de chaque mois de 10 h à 12 h (Vente de vêtements : une petite participation financière est demandée et sert à confectionner des colis alimentaires)	HLM 17 avenue Pasteur 72160 CONNERRÉ
SARTHE HABITAT	Vous cherchez un logement en location ? Connaissez-vous SARTHE HABITAT ? Pour constituer votre dossier de demande de logement, venez nous voir au bureau d'accueil situé au	58 rue Michel Beauvils à CONNERRÉ Ou Contactez Amandine BOUNINEAU au 02.43.43.72.72

LE LUART PRATIQUE

Les tarifs communaux

Location de la Salle des Fêtes

Au 1^{er} janvier 2020



Pour les restaurateurs du Luart

Vin d'honneur	66 €
Repas le midi ou le soir	166 €
Week-end	236 €
2 repas consécutifs	200 €

	Pour les habitants de la Commune	Pour les habitants hors commune
Vin d'honneur	75 €	95 €
Repas le midi ou le soir	180 €	220 €
Vin d'honneur et repas	190 €	230 €
Repas midi et soir	200 €	240 €
Week-end	310 €	370 €
Bal	250 €	280 €

Conditions de location

- Vaisselle : 0,50 € (forfait par personne)
- Forfait chauffage de 25 €/location pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars
- Caution de 350 € exigée lors de la réservation de la salle des fêtes
- Location de l'équipement audiovisuel : 50 € avec dépôt d'une caution de 330 € et présentation d'une attestation d'assurance obligatoire
- En cas de désistement, la Commune se réserve le droit de retenir 50 % du montant de la location sauf cas de force majeure



- Les sociétés locales disposeront de la salle gratuitement sous réserve des disponibilités et devront restituer les locaux propres. Selon l'état des lieux apprécié par Mme GAGNIER, du temps de ménage pourra être facturé.

Location de tables et de bancs

2 € par table 1 € par banc



Location de Chambres d'hôtes au Foyer logement

19 € pour les résidents
27 € pour les personnes extérieures



Location barnum ou stands

Possibilité de louer des barnums ou stands auprès de Mr JAMOIS Xavier au 02.43.71.30.71 ou l'Association Familles Rurales de Dollon au 06.12.14.81.91.



Location des barrières

La Commune du LUART dispose de 100 barrières dont le prix de location est fixé à 2 € l'unité, 1,50 € au-delà de 80 barrières louées.



Prix des concessions dans le cimetière communal

Le prix de la concession cinquantaire est fixé à 200 € et le caveau dans le jardin cinéraire est de :
200 € pour une concession de 15 ans
300 € pour une concession de 30 ans



Pour faciliter vos démarches administratives

ORGANISME	OÙ S'ADRESSER
SERVICE SOCIAL Mme Edwige PAPILLON Assistante sociale	Centre Social de La Ferté-Bernard. ☎ 02.43.60.79.30 Permanence en Mairie du Luart le 1 ^{er} jeudi de chaque mois de 9 h 30 à 10 h 30 sur rendez-vous.
MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE Mme Katia BARILLER Conseillère-Animatrice	Centre Social de la FERTÉ-BERNARD – Espace Ariane – 15 rue Denfert Rochereau – 2ème étage – Bureau 14 – Salle d'attente 2 le mardi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	Centre Social de la FERTÉ-BERNARD ☎ 0810 25 72 10 Tous les mardis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00 Et les vendredis de 9 h 00 à 12 h 00
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE	Centre Social de la FERTÉ-BERNARD ☎ 36.46 Tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h sauf le mercredi matin
CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT)	Centre Social de la FERTÉ-BERNARD ☎ 39.60 Tous les jeudis Sur rendez-vous
MISSION LOCALE NORD SARTHE Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation pour les jeunes de 16 à 25 ans	Mairie de TUFFÉ VAL-DE-LA-CHÉRONNE - ☎ 02.43.93.47.21 La permanence a lieu deux fois par semaine. Jeudi de 14 h à 17 h Vendredi de 9 h à 12 h Prendre RDV à la Mission Locale ☎ 02.43.71.70.33
PÔLE EMPLOI	57 avenue du Général de Gaulle – 72400 LA FERTÉ-BERNARD
CADASTRE ET IMPÔTS	Direction Générale des Finances Publiques – Rue aux Cordiers – 72600 MAMERS ☎ 02.43.31.45.45
CONCILIATEUR DE JUSTICE	Mairie de TUFFÉ VAL-DE-LA-CHÉRONNE - ☎ 02.43.93.47.21 La permanence a lieu le premier jeudi du mois de 14 h à 16 h 30 sur rendez-vous (Prendre RDV au secrétariat de la Mairie)
TRÉSORERIE DE LA FERTÉ-BERNARD	7 rue Marceau – 72400 LA FERTÉ-BERNARD - ☎ 02.43.93.02.85 Ouvert du Lundi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h Jeudi de 9 h à 12 h
CAFÉ DE LA FAMILLE	Sur RDV - ☎ 02.43.60.79.30

À noter : Chaque année, le Centre des Impôts assure une permanence à la Mairie de TUFFÉ VAL-DE-LA-CHÉRONNE au cours du mois de février. Le jour et l'heure sont communiqués par voie de presse.

Pour faciliter vos démarches administratives

VOUS DÉSIREZ	LES DÉMARCHES
Carte nationale d'identité (1ère demande et renouvellement)	Depuis le 1er mars 2017, toute demande de carte d'identité devra être introduite auprès d'une mairie équipée de bornes biométriques (liste sur le site de la Préfecture de la Sarthe) et pas seulement dans une mairie de leur département de résidence. Les usagers peuvent également faire leur pré-demande en ligne préalablement. Pour cela, l'utilisateur devra créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés http://predemande-cni.ants.gouv.fr/ , saisir son état civil et son adresse, prendre note du numéro de pré-demande, choisir l'une des mairies équipées (certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente, rassembler les pièces justificatives et se présenter au guichet de la mairie avec son numéro de pré-demande pour y déposer son dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales. La carte d'identité sera retirée dans la mairie où la demande a été déposée.
Passport biométrique	Depuis le 21 avril 2009, seules certaines mairies sont équipées de stations d'enregistrement pour établir les passeports biométriques (durée de validité : 10 ans) et recevoir les usagers : Allonnes, La Bazoge, Changé, Château du Loir, Conlie, Coulaines, Ecommoy, La Ferté-Bernard, La Flèche, Fresnay-sur-Sarthe, Mamers, Le Mans, Montfort-le-Gesnois, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Calais, La Suze-sur-Sarthe. Il est préférable de prendre rendez-vous au préalable auprès de la mairie choisie afin de demander la liste des pièces nécessaires à fournir. - Pour les mineurs, autorisation parentale à compléter à l'intérieur du dossier Possibilité d'acheter directement sur internet les timbres fiscaux 24 h/24, 7 j/7 sur le site https://timbres.impots.gouv.fr
Vous demandez un passeport ou une carte d'identité ?	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes né (e) dans une commune qui dématématise la délivrance des actes d'état civil, vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance comme justificatif. Vos données d'état civil font l'objet d'une vérification sécurisée directement auprès de votre mairie de naissance. Pour savoir si votre commune de naissance est concernée, renseignez-vous en mairie ou connectez-vous sur : https://ants.gouv.fr, rubrique « Les Solutions » ⇒ « COMEDÉC » ⇒ « Villes adhérentes à la dématématisation ». • Si votre commune de naissance ne dématématise pas la délivrance des actes d'état civil, un acte de naissance peut vous être demandé. Renseignez-vous en mairie sur la liste des pièces à fournir ou connectez-vous sur : www.service-public.fr, rubrique « Papiers-Citoyenneté » ⇒ « Passeport » ou « Carte nationale d'identité »
Sortie de territoire	Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur quittant le territoire national, non accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, doit être muni : - D'une autorisation individuelle de sortie de territoire (AST) (CERFA N° 15646*01 accessible sur www.service-public.fr), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ; - D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST Et toujours d'un document de voyage (carte d'identité pour l'espace Schengen et l'Union Européenne, passeport pour les autres pays).
Carte grise Permis de conduire	Depuis le 6 novembre 2017 : sur le site https://ants.gouv.fr Pour plus d'informations : www.demarches.interieur.gouv.fr
Carte grise	Déclaration de cession entre particuliers ; pré-demande de changement de titulaire pour les véhicules d'occasion immatriculés dans le système SIV ; changement d'adresse ; certificat de non-gage
Permis de conduire	Demande en cas de vol, perte, détérioration, fin de validité, changement d'état civil et changement d'adresse ; renouvellement de permis poids lourd ; réussite à l'examen (premier permis, extension de catégorie, suite à une suspension ou une annulation) ; validation de titre ou diplôme professionnel ; conversion de brevet militaire
Extrait de casier judiciaire (Bulletin n° 3) www.cjn.justice.gouv.fr	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau - 44079 NANTES CEDEX
	Création d'un centre de contact de la DGIP du Mans depuis le mois d'octobre 2017 permettant : -d'améliorer la qualité de suivi à l'utilisateur, en offrant une meilleure accessibilité et des plages d'accueil téléphonique élargies -de développer la réalisation d'actes simples de gestion à distance, consécutifs à des demandes par téléphone et par courriel, et déployer la promotion des services en lignes (www.impots.gouv.fr) Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h. Tél. : 0811 700 721

(1) Attention, pour tout voyage à l'étranger, consulter le site www.diplomatie.gouv.fr afin de connaître les dispositions propres à chaque pays, certains refusant de laisser entrer sur leur territoire des personnes dont la validité de la carte d'identité a dépassé les 10 ans

Le PACS

Le PACS en Mairie depuis le 1er novembre 2017.

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des PACS ne se fait plus auprès du tribunal d'instance, mais auprès de l'officier d'état civil en mairie (loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle).

Les partenaires doivent prendre rendez-vous en Mairie et transmettre au préalable les documents suivants :

- acte de naissance : une copie intégrale ou un extrait avec filiation de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour les étrangers ou personnes nées à l'étranger) ;
- une pièce d'identité et sa copie recto-verso ;
- une attestation sur l'honneur qu'il n'y a pas de liens de parenté ou d'alliance avec l'autre partenaire de nature à empêcher le PACS ;

- une attestation sur l'honneur indiquant que la personne fixe sa résidence commune dans le ressort du Tribunal d'instance ;
- si un des partenaires a déjà été marié ou pacsé : livret de famille ou acte de mariage mentionnant le divorce ou acte de naissance mentionnant la dissolution du PACS ;
- leur convention de PACS.

Le jour de la signature de la convention de PACS en Mairie, les deux partenaires doivent être présents et apporter les pièces justificatives originales.

A l'issue de l'enregistrement du PACS en Mairie, un récépissé sera délivré et la convention de PACS, datée et signée, sera restituée aux partenaires.

État Civil

VOUS DÉSIREZ	LIEU	PIÈCES NÉCESSAIRES	DURÉE VALIDITÉ
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	MAIRIE DU LIEU DE NAISSANCE	Carte d'identité	D'une façon générale, les pièces d'état civil (extraits et copies intégrales) sont valables quelle que soit leur date de délivrance. <u>Un acte de naissance, de mariage ou de décès</u> demeure valable tant que les éléments qui y figurent n'ont pas été modifiés. Il existe néanmoins de nombreuses exceptions puisque - pour les démarches les plus courantes - un acte de naissance récent est exigé.
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	MAIRIE DU LIEU DE MARIAGE	Livret de famille	
EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS	MAIRIE DU LIEU DE DÉCÈS		
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE ÉTRANGER	www.diplomatie.gouv.fr/français/etat_civil		

Autres démarches à effectuer à la mairie

Inscription sur la liste électorale :

- inscription d'office des jeunes l'année de leur 18 ans
- démarche volontaire de chaque citoyen à la mairie ou par internet (www.mon.service-public.fr)

Les habitants du Luart peuvent aujourd'hui demander leur inscription sur les listes électorales par Internet. Cette démarche devient ainsi plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « inscription sur les listes électorales » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé.

Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile.

Défibrillateur

En 2013, la commune du Luart a fait l'acquisition d'un défibrillateur qui avait été installé à la Mairie. Un autre défibrillateur se trouve dans la salle de sports communautaire et est mis à disposition des associations sportives.

Afin qu'il soit plus accessible, ce défibrillateur est fixé à proximité de l'abribus sur la Place de l'Eglise depuis le 28 octobre 2014.

Centre Hospitalier Paul Chapron - La Ferté-Bernard

56, AVENUE PIERRE BRÛLÉ - STANDARD : 02 43 71 61 51

LES AUTRES SPÉCIALITÉS EN CONSULTATION - 02 43 71 62 11

ANESTHÉSIE-RÉANIMATION

Docteur HERVE
Docteur ANASTASSOV
Docteur MOCHHOURY

ANGÉIOLOGIE - ECHO-DOPPLER

Docteur LONDE

CARDIOLOGIE

Docteur BACHELET
Docteur BAROUDI
Docteur BRAUN
Docteur DENIZET
Docteur DERICBOURG
Docteur SAINT ANDRE
Docteur TERRIEN

CARDIO-VASCULAIRE

Docteur BARES
Docteur FRADIN

DERMATOLOGIE

Docteur BENETON

DIGESTIVE & THORACIQUE

Docteur LEMEUNIER-LELIEVRE

DOULEUR

Docteur MOCHHOURY

ENDOCRINOLOGIE / DIABÉTOLOGIE

OBÉSITÉ

Docteur SANGUIN

GASTRO-ENTÉROLOGIE

Docteur MARY-ROUSSELIERE

GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

•Gynécologues

Docteur BRUEY

•Sages-femmes

Madame GAUDEMER
Madame KIANIFARD
Monsieur LE GUERNIGOU

MÉMOIRE

Docteur LUBANZADIO

NÉPHROLOGIE

Docteur NZEYMANA

OPHTALMOLOGIE

Docteur N'DANOU
Docteur BOUDIN

ORTHOPÉDIQUE-TRAUMATOLOGIQUE

Docteur RENAULT

OTO-RHINO ET LARYNGOLOGIE

Docteur BOBIN
Docteur DIORE DE PIANTE
Docteur VIOT

PNEUMOLOGIE

Docteur VIVET

RHUMATOLOGIE

Docteur DENIS

UROLOGIE

Docteur BRYCKAERT
Docteur PANYAOTOPOULOS

STOMATOLOGIE - CHIRURGIE DENTAIRE

Docteur BEN ABDALLAH
Docteur CABARET
Docteur DESSOMBS
Docteur ROMERO
Docteur NAFEM BILAL
Docteur GIRGIS

Uniquement
une activité
chirurgicale

VASCULAIRE

Docteur FRADIN
Docteur BARES

ORTHOPTIE

Madame CAILLAUDAUD

SOINS INFIRMIERS

Pansements, saignées...

STOMATOTHÉRAPIE

Madame JUNK

LE CH PAUL CHAPRON C'EST ÉGALEMENT...

UN SERVICE DES URGENCES

OUVERT 24H/24

TEL : 02 43 71 61 17

Un service social à disposition des patients

Madame COURONNE 02 43 71 62 29
Madame TREBAOL 02 43 71 62 28
Madame BLOT 02 43 71 62 29

Un service d'imagerie médicale

Docteur MOTTI
Docteur BOUBLENZA
Docteur MBOUOPDA
Docteur MOTTI
Docteur NGUESSAN
Docteur AFIF
Docteur CAILLAUD
Radiologie, échographie, mammographie au
02 43 71 61 94 et scanner 02 43 71 62 30

Un service de Soins de Suite et Réadaptation

Docteur HASSANI

Trois services de médecine

Docteur MARY-ROUSSELIERE
Docteur MEZIANI
Docteur VIVET
Docteur SANGUIN
Docteur LONDE

NOUS ACCUEILLONS AUSSI...

UN CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

TEL : 02 43 71 62 71

•Psychiatres

Docteur HENAULT
Docteur BETTON

•Psychologues

Madame CHAIGNEAU
Madame BIDARD
Madame HERMAN

ALCOOLOGIE - TABACOLOGIE

TEL : 02 43 14 15 40

DMP

DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



Conservez vos informations de santé grâce au Dossier Médical Partagé (DMP)

Gratuit et confidentiel, le DMP conserve précieusement vos données de santé en ligne : traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux, allergies...

Il vous permet d'accéder à vos informations médicales, de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Le DMP offre de nombreux avantages :

- Garder sereinement vos données de santé en ligne et les mettre à disposition des professionnels de santé qui vous prennent en charge.
- Simplifier la transmission de vos antécédents médicaux lors de vos consultations.
- Faciliter les soins et le suivi lorsqu'on est amené à se déplacer loin de son domicile.
- Etre soigné plus efficacement en cas d'urgence en gagnant un temps précieux.
- Bénéficier d'un service gratuit, confidentiel et sécurisé.

Ouvrir un DMP, rien de plus facile !

Pour cela, il vous suffit de vous connecter sur le site dmp.fr muni(e) de votre carte Vitale, ou de vous rendre chez votre pharmacien.

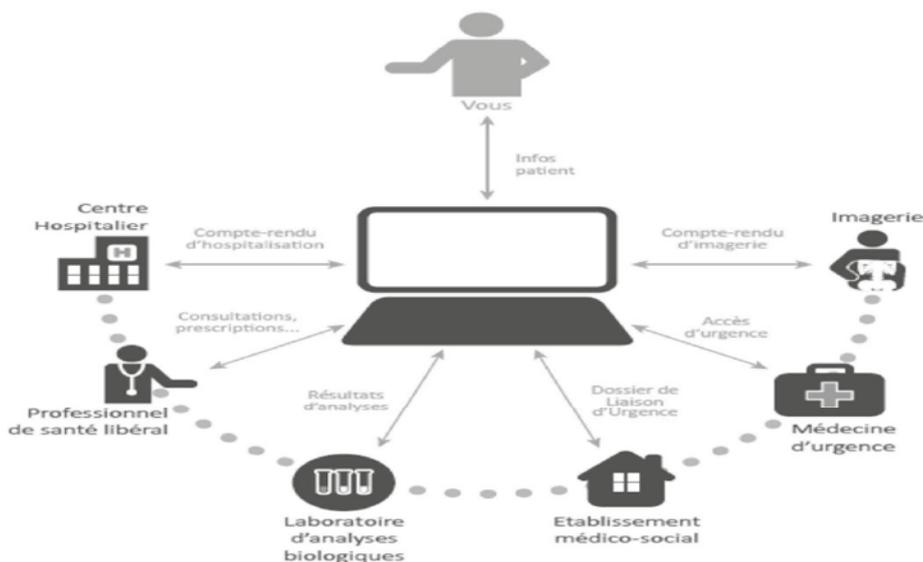
Déjà plus de 7 millions de personnes ont ouvert leur DMP, pourquoi pas vous ?

Pour plus d'informations, consulter le site dmp.fr



LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ,
LA MÉMOIRE DE VOTRE SANTÉ

Ouvrez le vôtre sur dmp.fr
et téléchargez l'appli



ALEOP

ALEOP (nouveau nom du service de transport en Pays de la Loire) :

Depuis le 8 juillet 2019, la ligne 14 est devenue la ligne 214 : des dépliantes sont à disposition en mairie.

TARIFS :

Titres occasionnels :

Ticket unitaire :	2,20 €
Titre groupe (à partir de 10 personnes)	1,50 € par personne
Enfant de moins de 4 ans :	Gratuit

Abonnements :

Au choix après achat de la carte Libertis vendue	3,00 €
Pass 10 voyages	17,60 €

Pass 10 voyages TIS + SETRAM	26,00 €
Pass mensuel tout public	50,00 €
Pass annuel tout public	400,00 €

Tous les salariés qui utilisent les TIS pour se rendre sur le lieu de travail peuvent se faire rembourser 50 % de leur abonnement mensuel ou annuel par leur employeur.

Étudiants et scolaires non subventionnés par le Conseil Général :

- Pass mensuel jeunes +	25,00 €
- Pass annuel jeunes +	200,00 €

Demandeurs d'emplois domiciliés en Sarthe :

- Pass semestriel	3,00 €
- Bénéficiaires du RSA	Gratuit

À l'exception des chiens d'aveugle, seuls les animaux de compagnie de petite taille, transportés dans un panier adapté sont acceptés.

Les vélos sont acceptés en fonction de leur capacité d'accueil.

Jours de Fonctionnement & Horaires à partir du 26 août 2019 au 4 juillet 2020 (période scolaire)

DÉPART : LE MANS (Washington Église) > LE LUART (Église)

	Mercredi	Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi (période de vacances)
Départ	17 h 15 et 18 h 10 (1)	12 h 10 (1)	17 h 15	18 h 10
Arrivée	18 h 31 et 19 h 27	13 h 18	18 h 31	19 h 27

(1) Départ de LE MANS, Gare routière

DÉPART LE LUART (Église) > LE MANS (Washington Église)

	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Samedi
Départ	06 h 30	13 h 41	07 h 19	08h19
Arrivée	07 h 41	14 h 44 (2)	08 h 31 (2)	09h34

(2) arrivée à LE MANS, Gare Routière

RENSEIGNEMENTS ET POINT DE VENTE

Agence ALEOP – Gare Routière – 16 Bd Robert Jarry – Le Mans – Centrale de mobilité : n° 02.43.39.90.72 – Site internet : aleop.paysdelaloire.fr

Covoiturage

Depuis le 12 février 2008, le Conseil Départemental a ouvert une plateforme sur Internet consacrée au co-voiturage en Sarthe : www.covoiturage.sarthe.com.
Aire de co-voiturage au rond point de la Paillasse.



Nos Commerçants, Artisans et Entreprises

ACTIVITÉS NOMS	HORAIRES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS	COORDONNÉES
ALIMENTATION GÉNÉRALE SARL LEGUMINOLOGUE	Dépôt de : gaz-fleurs-pain Livraison à domicile Du lundi au samedi : de 8H30 à 12H30 et de 15H30 à 19H15 Le dimanche : de 8H30 à 12H30 Fermé le mercredi toute la journée et dimanche après-midi	Madame CABOT Sophie 6 bis rue des Bains - LE LUART Tél. : 02.43.71.75.22
AUTO ÉCOLE LUARTEISE	Conduite accompagnée à partir de 15 ans, permis voiture, moto, remorque, BSR Inscription pour stage de récupération de points Ouverture le mercredi de 16H à 19H30 et le vendredi de 18H à 19H30 ou sur RDV	Monsieur GUIBERT Arnaud 6 rue des Vignes - LE LUART Tél. : 02.43.71.50.36
BOUCHER CHARCUTIER AMBULANT	Sur la Place de l'Eglise du Luart le vendredi de 16H à 19H	Monsieur VIRLOUVET Boucherie de la Tentation - Lombron Tél. : 02.43.76.27.33
BOULANGER-PÂTISSIER CHOCOLATIER GRUEZ	Du lundi au samedi : de 7H à 13H30 et de 15H30 à 19H30 Point Relais Crédit Mutuel (retrait d'argent) Livraison pour mariages, baptêmes et communions	Monsieur GRUEZ Christophe 19 Place de l'Eglise - LE LUART Tél. : 02.43.93.44.56
BUREAU DE TABAC	Lundi-mardi-jeudi-vendredi : de 7H à 13H30 et de 15H00 à 19H Mercredi : de 7H à 13H Samedi : de 7H30 à 13H et de 15H30 à 19H Dimanche : de 8H à 12H30 Tabac-presse-Cadeaux-Loto-relais poste Point vert Crédit Agricole Développement photos numériques et photos d'identité	Madame PINCONNET Pascale 1 rue des Bains - LE LUART Tél. : 02.43.93.44.75
CAFÉ-RESTAURANT Le Laboureur	Menu ouvrier, la semaine Repas de famille Pizzas à emporter le vendredi et samedi soir Du lundi au vendredi : 6H30-19H Le week-end : 9H30-19H	Madame CARDOSO Agathe 2 Place de l'Eglise - LE LUART Tél. : 02.43.71.74.08
CAFÉ-RESTAURANT La Croix Blanche	Du lundi au vendredi midi Week-end sur réservation (banquets, mariages, séminaires, etc)	Monsieur RENARD Thierry 16 Place de l'Eglise - LE LUART Tél. : 02.43.93.44.07
CHARPENTE - COUVERTURE ZINGUERIE - AMÉNAGEMENT DES COMBLES - RAMONAGE SARL Joël ROBINAULT	Sur Rendez-vous, voir coordonnées ci-après	Monsieur ROBINAULT Joël La Petite Guitonnière - LE LUART Tél. : 02.43.93.53.39 ou 06.78.03.03.12

Nos Commerçants, Artisans et Entreprises

ACTIVITÉS NOMS	HORAIRES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS	COORDONNÉES
COIFFEUR Claudy's Coiffure	Du mardi au vendredi : de 9H à 12H et de 14H à 19H Le samedi : de 8H à 16H Fermeture le lundi.	Madame ESNAULT Claudie 11 Place de l'Eglise - LE LUART Tél. : 02.43.93.25.74
COIFFEUSE À DOMICILE RAVAUD Katell	Du lundi au samedi sur rendez-vous	LE LUART Tél. : 06.30.85.07.31
CONCEPT'RÉNOVATION FLOCH Tristan	Nettoyage et hydrofuge toiture - Isolation des combles - Ravalement de façade - Gouttière et cache moineau ALU - Terrasse et petite maçonnerie - Devis gratuit	4 ter rue du Midi - LE LUART Tél. : 06.50.92.85.51 ou 09.81.39.29.80 conceptrenovation72@gmail.com
CONSEIL EN RELATION HUMAINES	Se déplace au domicile des personnes souhaitant rompre leur solitude et devenir adhérentes. Pour tous renseignements entre 9h et 18h	AGENCE MATRIMONIALE DAVID FRANCE Tél. : 06.11.33.16.60 02.44.32.10.37
Constructeur de maisons individuelles LES MAISONS LELIÈVRE	DE 8H30 à 12H et de 13H à 18H	21 rue des Mardelles - LE LUART Tél. 02.43.93.45-.19
EDUCATEUR CANIN Monsieur NOGHEROTTO Fabien	Sur Rendez-vous, voir coordonnées ci-après	33 rue des Bains - LE LUART Tél. : 06.30.05.89.38 mail : staffcanin@orange.fr
GARAGE AUTOMOBILE Enseigne AD	Réparation-mécanique-carrosserie-peinture-automobile (utilitaires, 4x4, véhicules sans permis)-scooter-motoculture (tondeuse,motoculteur,tronçonneuse,etc)vente de pièces détachées-vente neuf et occasion-climatisation tous véhicules-réparation pare-brises	Messieurs EPINEAU Jean-Luc et Joseph Zone d'activité rue des Bains LE LUART Tél. : 02.43.71.29.39 Port. 06.69.76.90.43 Site : www.ad-garageepineau.com Mail : adgge1.lepineau@wanadoo.fr
INFIRMIÈRES ET SOINS À DOMICILE	Permanences au cabinet, situé 6 rue Roland du Luart. Du lundi au samedi de 8H30 à 9H sauf dimanches et jours fériés. Cabinet 7J/7J à Vibraye (transfert d'appel téléphonique)	Madame MERCIER-GARNIER Julie Madame CERVEAU RITOUET Lucie Madame CHERON Sandrine 6 rue Roland du Luart - LE LUART Tél. : 02.43.93.61.67
MAÇONNERIE - TERRASSEMENT SARL DANGEUL	Sur Rendez-vous, voir coordonnées ci-après	Monsieur DANGEUL Ludovic Impasse de la Quellerie - LE LUART Tél. : 02 43 93 97 45
MARÉCHAL FERRAND Monsieur LEPROUX Jean-Luc	Ferrage, parage chevaux, poneys, ânes Services à domicile.	Les Grilleries - LE LUART Tél. : 06.87.80.28.41
MENUISERIE BOIS ET MATIÈRES PLASTIQUES Vente et Pose de cuisine - Salle de Bains - Pose de Menuiserie - Parquet	Sur Rendez-vous, voir coordonnées ci-après	Monsieur JODEAU Gérard Huchepie - LE LUART Tél. : 02.43.71.57.39 07.71.15.22.06
Menuisier/plaquist Rénovations intérieures/extérieures	Sur Rendez-vous, voir coordonnées ci-après	Monsieur SOUCHU Sébastien 1 rue du Petit Saint-Jean - LE LUART Tél. 06.63.81.60.71 souchuseb72@gmail.com

Nos Commerçants, Artisans et Entreprises

ACTIVITÉS NOMS	HORAIRES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS	COORDONNÉES
MOUSSE SYNTHÉTIQUE ALEXANDRE Alain	Découpe mousse synthétique sur les marchés de la Ferté Bernard (lundi), Le Mans-Pontlieue (dimanche), Nogent-le-Rotrou (samedi matin)	Zone d'activité communautaire Rue des Bains - LE LUART Tél. : 06.22.78.73.49
Négoce de matériaux de construction SAS SOPROMO	De 7H à 12H et de 13H30 à 18H	La Paillasse - VOUVRAY SUR HUISNE Tél. : 02.43.93.45.71
Notaire Maître Annabelle MULOT-VERGNE	Permanence le vendredi matin 10H-12H	18 rue des Bains - LE LUART Tél. : 02 43 93 44 79
Pédicure Madame PALARD Jennifer	Permanence au Foyer Logement, le 1er mercredi du mois sans rendez-vous Se déplace à domicile	8 rue Florant - LA FERTE BERNARD Tél. : 07.88.22.00.65
Pisciculture CARDON	Elevage et vente de poissons de repeuplement et ornement : Carpe Koï, Amour blanc, Truite, Tanche, Carpe, Gardon Tous les vendredis : de 8H30 à 18H Le samedi : de 8H30 à 12H En dehors de ces horaires, possibilité de rendez-vous	Monsieur CARDON Grégoire Le Grand Aulnay - LE LUART Tél. : 02.43.71.10.86 ou 06.81.19.53.46
Plomberie chauffage Monsieur LECOMTE Alain	Plomberie, chauffage, Sanitaire électricité, Ramonage, Salle de bains Energie renouvelable (pompe à chaleur) Sur Rendez-vous, voir coordonnées ci-après	22 rue Fresnet - TUFFÉ 4 rue Louis-Fernand Courcier LE LUART Tél. : 02.43.71.59.01 - 06.09.79.30.72
Scierie - Fabrication de palettes Les Bois Luartais	Sur Rendez-vous, voir coordonnées ci-après	Zone d'activité La Parentière - LE LUART Tél. : 02.43.93.44.16 les-bois-luartais@orange.fr
TAXIS MOULT & ASSOCIÉS	Taxis conventionnés : tous transports médicaux assis, entrées et sorties d'hospitalisation, consultations, chimiothérapies, radiothérapies, dialyses, accident du travail, kinésithérapies - gares-aéroports-hôpitaux. Remboursement toutes caisses.	2 avenue du 8 mai 1945 72400 LA FERTÉ BERNARD Tél.02.43.93.95.22 ou 06.81.48.89.94
Vente de fruits et légumes Madame BAUDIN Evelyne	Sur Rendez-vous, voir coordonnées ci-après	Les Grilleries - LE LUART Tél. : 02.43.93.20.54
Vente de pizzas à emporter PIZZA CAMILLA	Le dimanche soir sur la place de l'Eglise du Luart	Tél. : 07.68.35.85.25
Ventes directes sur les marchés ou vente privée à domicile : épicerie fine - sirop d'érable - bison - bières québécoises - saucissons d'auvergne - mélange dépicés - complément alimentaire - spiritueux Volka à l'érable - Whisky - Caribou ...	A domicile tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et en semaine sur les marchés de La Ferté-Bernard - Ecommoy - Conneré ou Brou (28) - Le Mans - Vibraye - Nogent-le-Rotrou (28)- St-Mars-La-Brière	AU PITIT CABANON FRANCO-CANADIEN LARRAZET Hervé 13 rue de Bellevue - LE LUART Tél. 06.50.17.31.96

Budget Primitif 2019

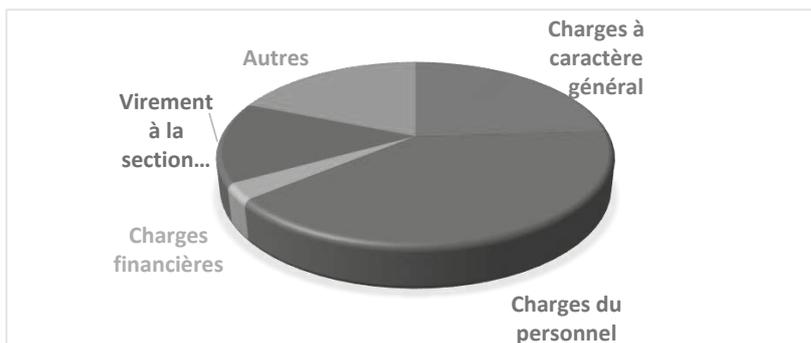
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)

Budget Primitif 2019

SECTION | SECTION DE FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)

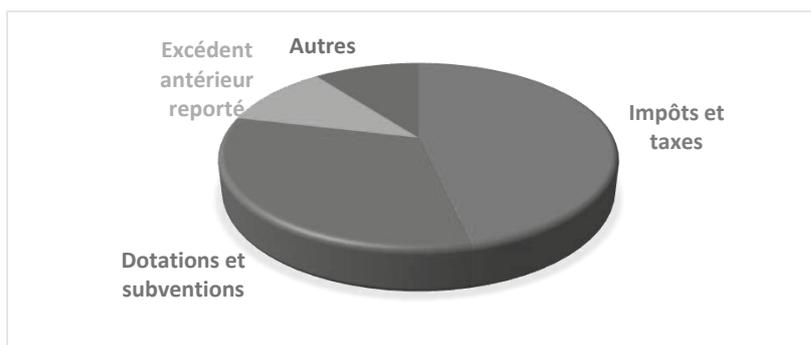
Fonctionnement Dépenses

Charges à caractère général	254806	24,05%
Charges du personnel	422850	39,91%
Charges financières	30700	2,90%
Virement à la section d'inv.	151954	14,34%
Autres	199109	18,80%
Total :	1059419	100,00%



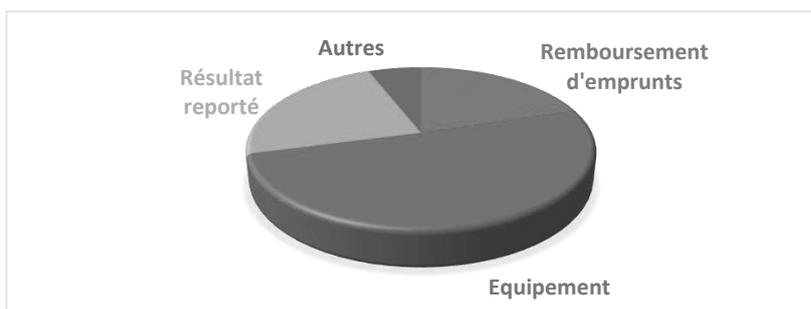
Fonctionnement Recettes

Impôts et taxes	492291	46,47%
Dotations et subventions	341608	32,24%
Excédent antérieur reporté	116110	10,96%
Autres	109410	10,33%
Total :	1059419	100,00%



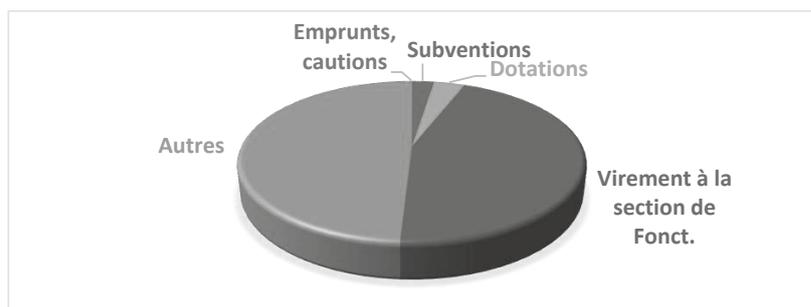
Investissement Dépenses

Remboursement d'emprunts	67740	20,05%
Equipement	171681	50,82%
Résultat reporté	78419	23,21%
Autres	20000	5,92%
Total :	337840	100,00%



Investissement Recettes

Emprunts, cautions	340	0,10%
Subventions	8000	2,37%
Dotations	11678	3,45%
Virement à la section de Fonct.	151954	44,98%
Autres	165868	49,10%
Total :	337840	100,00%



La répartition des contributions directes

	2018			2017		
	Bases d'imposition notifiées par l'Administration	Taux de la commune	Produit	Taux moyen départemental	Taux moyen national	Taux de la commune
Taxe d'habitation	1,205,000	19,53 %	235,337	28,16 %	24,59 %	19,53 %
Foncier bâti	958,800	15,29 %	146,601	23,97 %	21,19 %	15,29%
Foncier non-bâti	67,000	24,11 %	16,154	38,88 %	49,67 %	24,11 %
Cotisation foncière des entreprises	Désormais, cet impôt est prélevé par la Communauté de Communes et reversé mensuellement à la Commune					

* taux non communiqué à ce jour par la Direction des Services Fiscaux

(1) soit 398.092 € de contributions directes payées par le contribuable du LUART.

NB : Ces nouveaux taux comprennent le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation.

Bilan Cantine et Contrat Enfance Jeunesse 2018

BILAN CANTINE 2018			
RECETTES		DÉPENSES	
Repas	55438,19	Vivres	30777,91
Subventions	2777,82	Entretien, Gestion & divers	7785,56
Dons	0	Salaires + charges	56617,22
SOUS-TOTAUX 1	58216,01		95180,69
		Surveillance Cantine	21782,86
Subvention départementale	0	Entretien Bâtiments + Achat Matériels	1844,20
TOTAUX	58216,01		118807,75

RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE : 60,591,74 €

BILAN CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018			
DÉPENSES		RECETTES	
Accueil périscolaire (APS)	61599,11	Participation des familles	160090,84
Centre de Loisirs Petites vacances (CLSH)	0	Participation des familles	0
Centre de loisirs Été Connerré (CL été)	667,32	Subvention Caisse Alloc. Familiales, APS, CLSH et CL été Connerré	10819,29
		Remboursement CPAM	10420,21
		Pdts exceptionnels	
TOTAUX	62266,43		327483,85

RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE : 24,782,58 €

Subventions Municipales 2019

C.C.A.S. + C.C.A.S. FOYER LOGEMENT	31.819 €
U.S.L. Football	1.520 €
Club Tennis	1.425 €
Club Tennis de Table	504 €
Comité Directeur USL LE LUART	576 €
Section Hand-Ball LE LUART	504 €
Section Tir à l'Arc LE LUART	504 €
Amicale Ecole du Luart	190 €
Génération Mouvement Le Luart-Bouër	143 €
Association Familles Rurales Le Luart (fonctionnement)	190 €
Association Sport Adapté Le Luart	143 €
Association Les Gamelles du Cœur	300 €
Association Maires de France + Maires et Adjointes Sarthe	421,22 €
Ecole privée Ste-Anne Connerré	200 €
C.E.S. Connerré (coopérative)	170 €
Collège Notre-Dame - La Ferté-Bernard	25 €
Foyer Socio-Educatif Collège Georges Desnos	35 €
Foyer Socio-Educatif Collège de Vibraye	10 €
MLDL Lycée Robert Garnier	80 €
MFR Nogent-le-Bernard	30 €
MFR Coulans-sur-Gée	15 €
MFR Bernay-en-Champagne	30 €
BTP CFA	60 €
CCI Le Mans Sarthe	90 €
Comice Agricole Cantonal	150 €
Centre Cantonal Jeunes Agriculteurs	80 €
Association aide à domicile Secteur Vibraye	30 €
Prévention routière	50 €
Comité National d'Action Sociale	3.105 €
Réseau Aide Spécialisé	315,90 €
Fondation du Patrimoine	120 €
SARTH'72	150 €
Ecole élémentaire Paul Bert	50 €
Ecole Primaire Courtille CLIS St-Calais	110 €
Groupe Scolaire J Yves Cousteau Classe ULIS Thorigné-sur-Dué	480 €
Campus Métiers et Artisanat	15 €
Centre Aéré de Connerré et Tuffé Val de la Chéronne (Prévisions)	3.240 €
Participation Halte Garderie Connerré (Prévisions)	1.500 €
CCAS Tuffé (Banque alimentaire campagne 2018-2019 (Prévisions)	800 €
TOTAL	49.180,12 €

Réalisations 2019

ACQUISITIONS ET INSTALLATIONS DIVERSES

Atelier municipal

- Chargeur tracteur (avec reprise du scarificateur) 6.166,00 €

Mairie

- Remplacement du serveur 428,90 €
 - Nouveau photocopieur 2.664,00 €
 - Téléphone sans fil 16,99 €

Cantine

- Cellule de refroidissement 2.305,56 €
 - Logiciel de facturation, formation et maintenance 1.574,00 €

Accueil Périscolaire :

-Mini four 69,99 €
 -Téléphone sans fil raccordé à la fibre 150,00 €

Écoles :

- Tableau triptyque 454,70 €
 - Nouvel aspirateur 258,33 €
 - Fourniture et pose d'un store dans une classe 420,54 €
 - Installation pour le raccordement à la fibre de l'école 18 rue des Vignes 537,78 €
 - Téléphone sans fil raccordé à la fibre 150,00 €

Salle des Fêtes :

- Achat de 20 chaises 508,32 €
 - Remplacement des fourneaux 7.490,40 €
 - Fourniture et pose d'un nouveau store sur la porte d'entrée 431,05 €

La Communauté de Communes a versé une aide de 5170 € au titre des Fonds de Concours pour l'acquisition du chargeur, du nouveau photocopieur de la Mairie, de la cellule de refroidissement et des nouveaux fourneaux.

Autres installations :

Installation d'une prise RJ45 dans un des logements communaux 316,12 €
 -Installation de la fibre dans les bâtiments communaux 3.695,20 €

VOIRIE 2019 :

-Eclairage du passage piétons face au restaurant « La Croix Blanche » 3.310,81 €

Cette opération et l'acquisition de 2 radars pédagogiques en 2018 ont bénéficié de 1882 € au titre des fonds de concours de la Communauté de Communes.

-Assistance technique pour le projet d'aménagement des trottoirs rue de la Pelouse et création d'un réseau eaux pluviales 1.269,00 €

TRAVAUX EN COURS

CIMETIÈRE

L'aménagement des allées du cimetière sera réalisé au cours de l'année 2020

VOIRIE

L'aménagement de trottoirs rue de la pelouse et la création d'un réseau eaux pluviales débiteront après le résultat de la consultation.

ASSAINISSEMENT : réhabilitation des réseaux eaux usées

cette opération n'étant pas éligible à la subvention de l'Agence de l'Eau, la collectivité étudie les autres financements possibles afin de réduire le reste à charge.

Clic Huisne et Braye (Centre Local d'Information et de Coordination)

Ce service a pour mission de coordonner les ressources mises à disposition de la population et des professionnels de santé, afin de les aider à répondre aux besoins nécessaires à la mise en œuvre du maintien à domicile des personnes âgées et/ou des handicapés de tout âge.

Adresse :
Espace Ariane
17 rue Denfert Rochereau
72400 LA FERTÉ-BERNARD
Tél. : 02.43.60.79.30

Pôle Prévention

« Le Rendez-vous »

17 rue Hoche – 72400 LA FERTÉ-BERNARD – Tél.
02.43.14.15.40

Plusieurs permanences dont :

- CSAPA Montjoie : consultations d'addictologie, soutien et accompagnement des proches, consultations jeunes consommateurs

- Association Mouvement Vie Libre : addictions alcool
Tél. 07.85.29.94.21

- La Maison des Adolescents : accueil, écoute, accompagnement des adolescents
Tél. 02.43.27.75.74

- Association Perch'emoi : soutien à la parentalité
Tél. 06.30.35.51.03

- Planning familial
Tél. 02.43.24.91.84

Centre d'Information sur la Surdit  des Pays de la Loire (CIS)

Ce centre d'information, situ  51 rue du Vallon – 49000 ANGERS, est destin    renseigner toute personne qui se pose des questions sur l'audition, la surdit  et l' ducation des jeunes sourds et malentendants, la vie sociale, culturelle et professionnelle des personnes sourdes, leurs droits sociaux, les aides techniques disponibles et les moyens de communication.

Ouvert le jeudi et le vendredi

T l. : 02.41.48.32.40 ; Fax : 02.41.35.06.71

Email : cis.paysdelaloire@unimedia.fr

Site internet : <http://cis-paysdelaloire.fr>

S.S.I.A.D.

pour personnes ag es

CCAS Mairie de La Fert -Bernard
P le Sant  Simone Veil – Route de Mangers –
72400 LA FERT -BERNARD
T l. 02.43.60.72.75 ; siad@lafertebernard.fr

Familles rurales

Service Aide   Domicile

Permanences tous les jours de 9 h   12 h.
T l. 02.43.29.12.45 ; Mail : bonnetable.sad@wanadoo.fr

Association d'Urgence des Pharmacies de la Sarthe

Afin de faciliter   l'usager la recherche d'une pharmacie (notamment en nuit et en week-end), l'A.U.P.S. (Association d'Urgence des Pharmacies de la Sarthe) a mis   la disposition du public un num ro d'appel unique d partemental (**0810786759**) reli    un automate qui leur demande de composer le num ro de code postal du lieu d'appel qui leur indique alors les trois officines les plus proches de leur domicile.

Autres adresses utiles

Maison de la Justice et du Droit de la Sarthe
10 rue Georges Bizet – 72700 ALLONNES
T l. 02.43.39.05.85 – Fax : 02.43.43.82.99
mail : mjd-allonnes@justice.fr
site internet : www.cdad72.org

Union F d rale des Consommations Que Choisir de la Sarthe
Antenne 14 rue de l'Huisne – 72400 LA FERT -BERNARD
T l. 09.73.51.18.19 – mail : quechoisirlaferte@free.fr
Permanence le lundi de 9 h   12 h



SOLIDARITÉ



02 43 71 50 36

**Ecole de conduite
LUARTAISE**
Auto - Moto - Cyclo - Remorque

6 rue des vignes
72390 Le Luart
n° agrément : E 11 072 04500



**Charpente
Couverture
Zinguerie**

La Petite Guittonnière
72390 LE LUART

06 78 03 03 12
02 43 93 53 39

RGE

Joël
ROBINAULT



CHRISTOPHE GRUEZ
BOULANGERIE - 19 Place de l'Église
72390 LE LUART



02 43 93 44 56

La Club



**Concept
Renovation**

Tristan FLOCH
06 50 92 85 51

La solution pour votre habitat

4 ter rue du Midi - 72390 LE LUART
09 81 39 29 80
conceptrenovation72@gmail.com

Claudy's Coiffure



Coiffure Mixte
Spécialiste produits Phyto loreal

tél: 02 43 93 25 74

11 place de l'église

**SARL
DANGEUL
NEUF & RÉNOVATION
MAÇONNERIE**

Impasse de la quellerie
72390 LE LUART

sarl_dangeul@orange.fr
Tél. 02.43.93.97.45



GARAGE EXPERT
EPINEAU Jean-Luc et Joseph

MÉCANIQUE - CARROSSERIE - DÉPANNAGE

Site : www.ad-garageepineau.com
Mail : adgge1.lepineau@wanadoo.fr

Tél. : 02.43.71.29.39 / Port. : 06.69.76.90.43

ZAC RUE DES BAINS - 72390 LE LUART
17 RUE PRINCIPALE - 72440 COUDRECIEUX



JODEAU GÉRARD

La Huhepie
72390 LE LUART

02.43.71.57.39
07.71.15.22.06

Vente et Pose de cuisine - Salle de Bains
Pose de menuiserie - Parquet

Maréchal Ferrant

Jean-Luc LEPROUX
06 87 80 28 41



Les grilleries 72390 Le Luart

Le Conseil Municipal et la Commission Communication remercient très sincèrement les artisans, commerçants, entreprises et toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de notre bulletin municipal.



Pisciculture G.CARDON

Elevage de poissons d'eau douce
ornement et repeuplement

Grégoire Cardon
le Grand Aulnay
72390 Le Luart

Tel: 02 43 71 10 86
Portable : 06 81 19 53 46
pisciculture.cardon@yahoo.fr
www.pisciculture-cardon.com

SÉBASTIEN SOUCHU

MENUISIER / PLAQUISTE

RÉNOVATIONS
INTÉRIEURES / EXTÉRIEURES

06 63 81 60 71

souchuseb72@gmail.com

1 rue du Petit St Jean
72390 Le Luart

MARDI : THORIGNÉ-SUR-DUÉ
MERCREDI : COUDRECIEUX
JEUDI : SCEAUX SUR HUISNE
VENDREDI : THORIGNÉ-SUR-DUÉ
SAMEDI : PRIVATISATION
DIMANCHE : LE LUART



Alain LECOMTE

PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE -
ELECTRICITÉ - ENTRETIEN DÉPANNAGE

22, rue Fresnet
72160 TUFFÉ

Portable
06 09 79 30 72



Tél. Fixe 02 43 71 59 01

TAXIS MOULT & ASSOCIÉS

CONVENTIONNÉ
SÉCURITÉ SOCIALE

Aéroport - Gare
Transports médicaux
assis conventionnés
Hospitalisation, Dialyse,
Consultations, Kiné...

LA FERTÉ-BERNARD - SCEAUX/HUISNE - LE LUART ...

02 43 93 95 22 - 06 81 48 89 84



Carrosserie HATON

impasse des Vignes 72390 Le Luart 06.18.91.76.30



Niko Paysage
création & élagage

facebook:
nikopaysage
niko.paysage@gmail.com

Le Bois De La Papillonnières
72390 Le Luart
07.71.70.90.38



TRADINOVA

NEUF & RENOVATION

Antoine Lelièvre

07 85 60 65 55

contact@tradinova.fr

Tradition & Innovation

VENTE À LA FERME



Ouvert
le mercredi
14h00-18h00
le samedi
9h00-12h00

La Ferme est située sur la route
entre Le Luart et Sceaux

72160 SCEAUX SUR HUISNE - 06 71 58 94 83 ou 06 80 61 95 09



Virlouvet

Spécialité Porcelet à la broche
Livraison de repas à domicile

bercertraiteur@gmail.com
2, rue de la Chapelle Saint Rémy
72450 Lombron

Boucherie
de la tentation

Charcutier traiteur

www.traiteur-bercer-sarthe.fr
06 25 37 16 92 ou 02 43 76 27 33